

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

---

**Bureau**

**Présidente :** Mme Nathalie VERGAIN  
**Vice-président e :** Mme Olga VILLARRUBIA  
**Secrétaire :** Mme Céline ROSSELET  
**Membres :** M. Christian FLURY, M. Thierry AESCHBACHER

**Sont présents :**

M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Yannick HANIFI, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

**Excusés :** M. Christian HAAS, Mme Bénédicte MARMY, M. Muharrem TEMEL

**Assistent à la séance :** M. Damien BONFANTI, Maire  
M. Stéphane LORENZINI, M. Frédéric RENEVEY,  
Conseillers administratifs  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Prestation de serment de M. Simon ANTICH (PDC), en remplacement de M. Jean-Daniel REYMOND, démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2017
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) Présentation du budget 2018
- 8) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) Constitution d'une servitude de passage à véhicules d'intervention sur la parcelle 2910 (école du Bachet-de-Pesay) (110-17.09)

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

- b) Cession au domaine public cantonal, constitution de servitudes parcelles 5083, 5084, 5152, 5153, 5157 et 5158 – Immeuble Carrare – angle route de Saint-Georges / Avenue du Cimetière (111-17.09) **p. 849** Entrée en matière
- c) Avenue du Curé-Baud - Bassin de rétention sous les terrains du tennis des Fraisiers - Crédit d'investissement (Fr. 212'000.--) (112-17.09) **p. 850** Entrée en matière
- d) Tennis Club Lancy Fraisiers - Rénovation du sous-sol du bâtiment et aménagements extérieurs - Crédit d'investissement (Fr. 1'350'000.--) (113-17.09) **p. 851** Entrée en matière
- e) Boucllement du crédit d'engagement (La Dépendance) - Crédit complémentaire (Fr. 5'236.37) (114-17.09) **p. 851** Entrée en matière
- f) Boucllement du crédit d'engagement (Pavillon de l'Orangerie) - Crédit complémentaire (Fr. 56'343.10) (114-17.09) **p. 852** Entrée en matière
- g) Boucllement du crédit d'engagement (Immeuble Grand-Lancy 96 – Bâtiment I / Sous-Bois) - Crédit complémentaire (Fr. 180'790.80) (114-17.09) **p. 852** Entrée en matière
- h) Boucllement du crédit d'engagement (Immeuble Grand-Lancy 96 – Bâtiment II - Crédit complémentaire (Fr. 393'822.85) (114-17.09) **p. 852** Entrée en matière
- i) Boucllement du crédit d'engagement (Salle polyvalente villa Tacchini) - Crédit complémentaire (Fr. 140'816.40) (114-17.09) **p. 852** Entrée en matière
- j) Boucllement du crédit d'engagement (Achat parcelle chemin des Verjus) - Crédit complémentaire (Fr. 4'353.90) (114-17.09) **p. 853** Entrée en matière
- k) Boucllement du crédit d'engagement (Bâtiment Gérard-de-Ternier - service de l'environnement) - Crédit complémentaire (Fr. 57'212.29) (114-17.09) **p. 853** Entrée en matière
- l) Boucllement du crédit d'engagement (Lancy Tennis club du Petit-Lancy) - Crédit complémentaire (Fr. 3'959.58) (114-17.09) **p. 853** Entrée en matière
- m) Projet de modification des limites de zones no 30048-543 – Lancy / route de St-Julien – Chemin de Trèfle-Blanc (115-17.09) **p. 853** Entrée en matière
- 9) Commission des travaux et constructions –  
Séance du 4 septembre 2017 - Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**  
Collecteur intercommunal EC route du Grand-Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 492'000.--) (107B-17.06) **p. 853** Arrêté
- 10) Commission des travaux et constructions –  
Séance du 4 septembre 2017 -  
Commission des finances et du logement –  
Séance du 11 septembre 2017  
Rapporteurs : Mme Nancy RUERAT et M. Thierry AESCHBACHER**  
Immeuble Tressy-Cordy 3 – Travaux de rénovation – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 685'000.--) (108-17.09) **p. 855** Arrêté
- 11) Commission de l'aménagement du territoire ouverte à l'ensemble des membres du Conseil municipal – Séance du 6 septembre 2017  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
Achat du bien-fonds, sans les droits à bâtir, de la parcelle 1652, sise chemin des Erables (Fr. 7'174'300.--) (109-17.09) **p. 857** Arrêté

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

- 12) Commission de la culture - Séance du 28 août 2017 -  
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
- a) Présentation de la Semaine des films intergénérationnels organisée en collaboration avec l'Association Viva **p. 872** **Information**
  - b) Examen des subventions 2018 en lien avec la culture **p. 872** **Information**
  - c) Poursuite de l'examen de la politique et la planification culturelle de la Ville de Lancy **p. 872** **Information**
  - d) Divers
- 13) Commission des travaux et constructions –  
Séance du 4 septembre 2017 - Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**
- a) Présentation de la nouvelle procédure de la signalétique (art. 1A RALCR) **p. 873** **Information**
  - b) Divers
- 14) Commission sociale - Séance du 5 septembre 2017 -  
Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI**
- a) Visite et présentation de l'association La Virgule **p. 874** **Information**
  - b) Examen du budget de fonctionnement 2018 – volet social **p. 874** **Information**
  - c) Divers
- 15) Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 6 septembre 2017 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Révision du Plan directeur communal – Point de situation **p. 876** **Information**
  - b) Divers
- 16) Commission des sports - Séance du 12 septembre 2017 -  
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**
- a) Présentation du Vélo club de Lancy **p. 877** **Information**
  - b) Bilan Tuttisports – Edition 2017 **p. 878** **Information**
  - c) Contrats de prestation – Point de situation **p. 878** **Information**
  - d) Divers
- 17) Commission du développement durable –  
Séance du 13 septembre 2017-Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**
- a) Plan directeur des cheminements piétons : présentation de la démarche **p. 879** **Information**
  - b) Divers
- 18) Propositions individuelles et questions** **p. 880**
- 19) Questions du public** **Annexe**

\* \* \* \* \*

Mme VERGAIN : Mesdames et Messieurs, veuillez vous asseoir ! J'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal de Lancy. Je salue la présence de M. le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mme la Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, Mme la secrétaire du Conseil municipal, Mme CRISAFULLI, les chefs de service de la commune et le public nombreux ce soir.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

J'excuse l'absence de M. DEROBERT, qui peut-être arrivera à nous rejoindre en cours de séance, M. HAAS et M. TEMEL.

Vu l'absence de M. DEROBERT, ce sera M. AESCHBACHER qui rapportera au point 12.

Dans un premier temps, j'invite M. REYMOND, qui doit être dans le public, à se lever et je laisse la parole à M. BONFANTI.

M. BONFANTI : cher Jean-Daniel, c'est avec regret que le Conseil administratif a appris ta démission cet été.

Lors des élections du Conseil municipal du 19 avril 2015, tu avais terminé à une très belle quatrième place sur la liste PDC avec 1'379 suffrages. Aux suffrages nominatifs, tu avais même terminé 24<sup>e</sup>. Tu as été un des représentants de ton parti à la Commission de l'administration, de la communication et des affaires économiques, ainsi qu'à la Commission des finances et du logement.

Tu as participé à : 15 séances du Conseil municipal, 11 séances de la commission des Finances, 9 séances de la Commission de l'administration, affaires économiques et communication, 3 séances de l'aménagement du territoire et quelques autres séances, soit un total de 44 séances, ce qui revient à une centaine d'heures de séances de commissions, si l'on compte les caucus et autres séances auxquelles tu as dû assister avec ton propre parti.

Tes interventions, tant en séance du Conseil municipal qu'en séances de commissions, ont toujours été courtoises, réfléchies et dignes d'intérêt pour les élu-e-s présent-e-s. Tu as toujours recherché des solutions consensuelles plutôt que des solutions à l'emporte-pièce. Je suis convaincu que tu continueras à donner de ton temps pour l'intérêt général dans ta nouvelle commune.

Nous espérons te revoir quelquefois dans cette salle du Conseil municipal et j'espère que nous vous reverrons de toute façon d'ici une semaine à la sortie du Conseil municipal.

Je te souhaite bon vent en espérant te croiser à Lancy.

M. REYMOND : je souhaiterais dire que je suis sincèrement triste de quitter ce Conseil. J'y ai trouvé beaucoup de choses passionnantes et intéressante, c'est le mot qu'il me reste en tête de ces différentes séances. Il y a beaucoup de développements dans la commune qui sont passionnants et il y a encore une situation saine qui fait que l'on peut faire ces développements de manière sereine.

Je voulais remercier les services de la commune pour toute leur aide. Ils ont très bien répondu aux différentes questions que j'ai pu poser. Le travail des services est excellent dans cette commune. Je remercie le Secrétariat général et tous les services de la commune.

Comme vous l'avez compris, mon départ est dû à mon déménagement, mais je ne vais pas très loin, dans une commune voisine, et l'on va certainement se recroiser.

*L'assemblée applaudit. M. BONFANTI remet les traditionnels cadeaux de départ à M. REYMOND.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017****1) PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR SIMON ANTICH (PDC), EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN-DANIEL REYMOND, DEMISSIONNAIRE**

---

Mme VERGAIN : j'invite notre Secrétaire à procéder à la lecture de la lettre du service des votations et élections.

Mme ROSSELET :

*« Madame, Monsieur,*

*Pour faire suite à la démission de Monsieur Jean-Daniel REYMOND du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Simon ANTICH accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.*

*En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.*

*Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.*

*Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.*

*Joséphine Aloia  
Adjointe au chef de service »*

Mme VERGAIN : M. Simon ANTICH, je vous invite à venir devant nous.

*L'assemblée se lève.*

M. VERGAIN : M. ANTICH, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

*« « Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. ANTICH : je le jure.

Mme VERGAIN : merci et bienvenue.

*L'assemblée applaudit.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017****2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est approuvé.

**3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2017**

---

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

**4) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Il n'y en a pas.

**5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LORENZINI : vous avez trouvé sur vos places, comme à l'accoutumée, un certain nombre de communications et flyers du service culturel. Il est particulièrement à relever le magazine qui est édité conjointement avec la Commune de Plan-les-Ouates sur une exposition qui a actuellement cours à la Ferme de la Chapelle et un projet d'exposition artistique sur le Terrain dans le quartier de la Chapelle et le quartier du Vélodrome à Plan-les-Ouates.

Vous trouvez également deux autres flyers qui ont la particularité d'être des manifestations organisées par le service de la culture dans les deux lieux d'art plus récents que sont la salle communale du Petit-Lancy pour le concert-spectacle de Pierre Omer's swing, qui aura lieu le 14 octobre, et la première manifestation culturelle, Une étrange petite ville, qui est principalement à l'attention des enfants et qui aura lieu à la Dépendance le dimanche 8 octobre.

Vous dire également que deux manifestations, organisées par des associations, mais avec le soutien du service culturel et pour l'une d'entre elles avec également le service des affaires sociales, se déroulent actuellement. Il y a la Semaine des films intergénérationnels qui a commencé hier et qui se poursuit jusqu'à ce dimanche. Il y a également l'exposition à Navazza de Lancy d'Autrefois qui traite cette année des loisirs, particulièrement depuis le début du siècle passé jusqu'à nos jours.

**6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

### 7) **PRESENTATION DU BUDGET 2018**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir au nom du Conseil administratif de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre ville pour l'année 2018.

#### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

##### GENERALITES

Le budget 2018 a été élaboré pour la première fois sous le plan comptable MCH2, soit le modèle comptable harmonisé n° 2. La Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a, en effet, édité il y a plusieurs années déjà des recommandations et un nouveau plan comptable uniforme pour les collectivités publiques suisses. Pour les communes genevoises, les modifications des bases légales de la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application entreront donc en vigueur dès 2018.

La présentation du budget doit suivre la classification fonctionnelle et la classification par nature du plan comptable MCH2. Lors du vote par le Conseil municipal, le budget doit être approuvé en présentant des rubriques à 2 positions de fonction et 2 positions de nature, au minimum. Egalement, plusieurs libellés de rubriques ont dû être renommés.

Dès le début de cette année, en collaboration avec les responsables de comptes, le service financier a élaboré le nouveau plan comptable et a "reclassifié" le budget 2017, de manière à pouvoir le comparer avec le budget 2018. C'est sur la base de cette nouvelle présentation que ce budget vous est soumis.

Au-delà de l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire, les directives du Conseil administratif imposaient de trouver des économies, pour pouvoir faire face à des baisses de rentrées fiscales, comme déjà constaté aux comptes 2016 : effet des contribuables quasi-résidents sur l'impôt à la source, tassement des revenus des personnes physiques et impacts du futur "PF17, projet fiscal 2017" sur l'imposition des entreprises. Tout en devant garantir les besoins prépondérants de la population, une demande générale de diminuer de 5%, voire 10%, les dépenses par rapport au budget 2017, a été requise au sein des services de l'administration.

En lien avec le nouveau plan comptable, de nombreuses rubriques budgétaires ont été regroupées, ce qui a induit de mieux cibler les besoins et de diminuer les dépenses. L'effort consenti a porté ses fruits, comme vous pourrez le constater ci-après.

L'année 2018 permet également de finaliser les premières mesures entérinées dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, en intégrant le transfert des baux des locaux de l'IMAD et de l'Hospice général au Canton, par le biais du fonds de régulation.

Le budget de fonctionnement qui vous est présenté ce soir comporte quelques surprises et dégage un excédent de revenus de Fr. 1'590'000.--.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

Les revenus, sans les biens du patrimoine financier, s'élèvent à Fr. 109.87 millions, alors que les charges atteignent la somme de Fr. 116.07 millions. Les revenus nets du patrimoine financier, qui regroupe nos immeubles et villas, s'élèvent quant à eux à Fr. 7.79 millions.

Nous allons maintenant passer en revue les éléments-clés qui permettent de vous exposer les teneurs principales qui composent l'élaboration de ce budget.

### LES REVENUS

A) Principale source de revenus pour notre collectivité, l'IMPOT COMMUNAL, exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal, est composé de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales.

#### Impôt des personnes physiques

Les estimations proviennent du Département des finances. Elaborées pour 2018 sur la base de l'effectif des contribuables de 2015, nous avons intégré 200 nouveaux contribuables pour tenir compte de l'augmentation de la population lancéenne.

La valeur de production du centime de l'impôt courant est au final estimée à Fr. 1'417'391.--, contre Fr. 1'529'048.-- au budget 2017, soit une baisse conséquente qui résulte de deux principaux facteurs :

- la diminution de la perception de l'impôt à la source, amorcée aux comptes 2016, qui n'avait pas pu être intégrée au budget 2017
- le tassement des revenus imposables en regard d'une situation économique et conjoncturelle en stagnation

L'augmentation du taux de part privilégiée, qui passe de 58% à 60% en 2018, constitue cependant une modeste compensation.

Par rapport aux comptes 2016, hors correctifs d'années antérieures, la production estimée pour 2018 montre une croissance de 5%.

#### Impôt des personnes morales

Les hypothèses de croissance de l'impôt sur le bénéficiaire et le capital découlent des réponses des entreprises les plus importantes apportées au questionnaire 2017, représentatives du tissu économique cantonal, et réparties par panel et par communes.

Quelques sociétés bien implantées sur notre commune contribuent à compenser les tendances insatisfaisantes de l'impôt des personnes physiques.

La fin d'un allègement fiscal, qui avait été octroyé à une société par le Département des finances pour une période de 10 ans, conjugué à l'implantation d'une nouvelle société à haute valeur ajoutée, impactent également ce revenu.

La valeur de production courante du centime "personnes morales" inscrite au budget 2018 est de Fr. 291'468.--, contre une valeur de Fr. 187'085.-- retenue au budget 2017.

Hors correctifs, la production estimée pour 2018 fait un bond de 90% par rapport à 2016.



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

### B) LES REVENUS FISCAUX

Le produit de l'impôt communal, selon les estimations fiscales portées au budget 2018 s'élèvent au final à Fr. 80.32 millions, contre 80.66 millions au budget précédent.

Taxe professionnelle : Fr. 7.80 millions, contre Fr. 8.20 millions au budget 2017.

Elle représente environ 7% de nos revenus. Basées sur l'évolution des taxations 2016 et sur l'analyse des projections actualisées des taxations courantes et projetées, les estimations demeurent prudentes.

Fonds de péréquation intercommunal : Fr. 4.60 millions, contre 5.14 millions prévus au budget 2017.

### C) LES AUTRES REVENUS

Les principaux autres revenus inscrits au budget 2018 vous sont présentés comme suit :

Les taxes : sous cette nouvelle dénomination MCH2 relative à une nature comptable de regroupement à 2 positions, nous retrouvons les revenus suivants :

- les émoluments administratifs
- les taxes d'utilisation et les taxes pour les prestations de services (p. ex. ventes des cartes journalières CFF, droits et concessions du cimetière, entrées et abonnements de la piscine)
- les ventes
- les remboursements (p. ex. participations des parents aux repas des restaurants scolaires, sinistres, indemnités journalières versées par les assurances)
- les encaissements des amendes

C'est une somme de Fr. 4.81 millions qui est inscrite au budget 2018, contre Fr. 4.61 millions au budget 2017.

### LES REVENUS FINANCIERS

Il s'agit d'une importante rubrique budgétaire à titre de regroupement de nature à 2 positions. Elle incorpore tous les produits des biens-fonds du patrimoine administratif, soit les loyers, les encaissements des horodateurs, l'occupation du domaine public, ainsi que les locations de salles.

Les revenus de nos biens-fonds du patrimoine administratif totalisent la somme de Fr. 7.94 millions au budget 2018, contre Fr. 7.54 millions au budget 2017.

### LES REVENUS DE TRANSFERT

Budgétisés à hauteur de Fr. 3.95 millions en 2018, ils totalisaient Fr. 1.48 million au budget 2017. L'écart est principalement dû au :

Renforcement de la péréquation financière intercommunale : pour Lancy, contribution des communes à recevoir de Fr. 2.15 millions, contre une contribution à verser de Fr. 703'000.-- au budget 2017 (nature de charges).

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

En 2018, la commune sera allocataire, les calculs et les mécanismes de cette péréquation se basant sur les comptes 2016. C'est donc une somme de Fr. 1.05 million qui avait d'abord été inscrite.

Une récente bonne nouvelle nous a permis d'inscrire finalement un montant de Fr. 2.15 millions. L'ACG avait saisi le Conseil d'Etat avec l'objectif de prendre des mesures correctrices pour améliorer les ressources financières des communes à faible potentiel de ressources. Le Grand Conseil a approuvé le projet de loi modifiant la LRPFI en date du 22 septembre 2017, avec pour incidence de porter le pourcentage déterminant le calcul de la contribution des communes à fort potentiel de ressources à 2%, au lieu de 1%. Le facteur de multiplication qui détermine le taux des contributions des autres communes en faveur de la Ville de Genève passe de 0.4 à 0.6.

L'introduction des nouveaux taux a toutefois été échelonnée; l'année qui suit l'entrée en vigueur de la modification, soit 2018, ils sont respectivement de 1.5% et 0.5 équivalent-centime.

Cette rubrique concentre également les subventions et les dédommagements du canton et des communes, les loyers du fonds intercommunal d'assainissement, ainsi que les quotes-parts, fédérales et cantonales, redistribuées en faveur des collectivités publiques (produit de la taxe CO<sub>2</sub>, rétrocession de taxes d'éliminations anticipées, part aux taxes des compagnies d'assurance incendie, etc.). Le transfert au fonds de régulation pour le GIAP est aussi compris dans cette nature.

### LES IMMEUBLES LOCATIFS

L'excédent de revenus de notre patrimoine financier, soit le résultat net des immeubles et villas, a été évalué en 2018 à Fr. 7.79 millions, contre Fr. 7.59 millions au budget 2017. Il convient de rappeler que ce résultat est entièrement reconnu dans les comptes communaux et contribue à assurer de nombreuses prestations en faveur des Lancéennes et des Lancéens. Le budget 2018 intègre des travaux spécifiques d'assainissement énergétiques pour le groupe Mallet, en ligne avec notre politique d'entretenir et de préserver notre patrimoine.

### CHARGES

Les charges de personnel, nature 30, sont en augmentation de 2.8% par rapport au budget 2017, soit Fr. 28.13 millions, contre Fr. 27.36 millions d'estimation pour 2017.

Les charges de biens et services, et autres charges d'exploitation, soit la nature 31 est en nette régression. Les efforts consentis ont porté leurs fruits, en effet, d'un budget 2017 à hauteur de Fr. 28.52 millions, cette rubrique totalise pour 2018 des estimations à hauteur de Fr. 26.85 millions, soit une diminution de Fr. 1.67 million ou -5.8%.

A noter que cette nature incorpore désormais les pertes sur débiteurs, qui étaient précédemment incluses, sous MCH1, dans les amortissements du patrimoine financier.

Les amortissements du patrimoine administratif, nature 33, sont pratiquement stables, soit Fr. 17.06 millions en 2018, au niveau du budget 2017 de Fr. 17.18 millions.

Les charges financières, nature 34, soit les intérêts de la dette, cumule une somme de Fr. 1.16 million au budget 2018, quasi identique à celle estimée cette année.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

Les charges de transfert, nature 36, regroupe les dédommagements et les subventions.

Le montant total estimé au budget 2018 s'élève à Fr. 42.87 millions, alors que le budget précédent tablait sur Fr. 40.80 millions, soit un écart de Fr. 2.07 millions.

Les éléments qui composent cette rubrique sont multiples :

- La compensation financière à verser aux communes frontalières passe de Fr. 4.95 millions au budget 2017 à Fr. 4.79 millions;
- Les dédommagements au canton et aux concordats, principalement les frais de perception de l'impôt et le contrôle des zones de stationnement opéré par la Fondation des parkings, Fr. 3.31 millions, contre 3.25 millions au budget 2017;
- Les dédommagements aux communes, soit nos financements pour les groupements intercommunaux (GIAP, Sapay, Evaux, ORPC Lancy-Cressy, SIACG, ACG) et le SIS, qui totalisent au budget 2018 Fr. 7.66 millions, contre Fr. 7.12 millions au budget précédent. Le principal écart est relevé sur notre participation au complexe du Sapay, du fait de l'augmentation du nombre d'élèves domiciliés sur Lancy. L'effet s'atténuera lorsque le développement immobilier de Plan-les-Ouates sera finalisé sur le périmètre des Sciers.
- Les subventions intègrent notre participation à la FASE, le subventionnement des structures pour l'accueil familial de jour, ainsi que des organismes privés à but non lucratif couvrant de multiples domaines : culture, sports, petite enfance, maisons de quartier, social, solidarité internationale. C'est un montant de Fr. 22.62 millions qui est inscrit au budget 2018, contre Fr. 21.29 millions.
- Les subventions accordées aux ménages et aux particuliers, principalement dédiées à l'aide sociale individuelle et aux mesures de soutien pour l'acquisition d'abonnements Unireso, totalisent la somme de Fr. 495'000.-- au budget 2018.
- Quant aux subventions sous forme de loyers, la presque totalité de la somme budgétée est reflétée en contrepartie dans les comptes de revenus, en lien avec nos locaux et bâtiments mis gracieusement à disposition ou pour des terrains en droits de superficie. Au final, nous avons une somme de Fr. 3.06 millions, par rapport à Fr. 2.49 millions au budget 2017. Les principaux écarts sont représentés par les valorisations des nouveaux locaux mis à disposition au sein de l'Espace Palettes et de la nouvelle maison de quartier du Plateau.

Avec MCH2, la nature 36 incorpore dorénavant les dépréciations de participations du patrimoine administratif et les amortissements liés aux subventions d'investissement. Ils ne sont donc plus compris dans les amortissements du patrimoine administratif, mais constituent également une part de l'autofinancement. Pour notre commune, il s'agit des amortissements des subventions d'investissements pour les crèches, le FIDU et la Fondation Lancy médias, soit au total Fr. 462'000.-- inscrits au budget 2018.

### BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses nettes estimées pour 2018 s'élèvent à Fr. 40.37 millions. Résultat de plusieurs séances de travail, la planification des investissements 2018 intègre bien évidemment tous les crédits d'engagements qui ont déjà été votés par votre Conseil, dont les dépenses se poursuivent l'année prochaine, voire au-delà, ainsi que tous les projets en intention, soit les études, les travaux de rénovation et d'entretien, les nouvelles constructions ou acquisitions,

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

qui confirment les besoins importants en infrastructures publiques nécessaires à la poursuite du développement de notre commune.

S'agissant des objets en cours et votés, pour une somme nette estimée à Fr. 6.37 millions, notons entre autres les dépenses en lien avec la construction de la route d'accès au chemin du Sapay, la participation pour la liaison L1-L2 à Genève-Sud, les finalisations de la construction de la maison de quartier du Plateau et de la rénovation de la Dépendance, l'étude et la réalisation de la promenade Nicolas-Bouvier, ou encore les travaux d'assainissement à l'avenue du Plateau.

En cours également, nous retrouvons des sommes budgétées pour les aménagements des parcs Louis Bertrand et des Morgines.

Au patrimoine financier, les grands travaux intègrent les dépenses liées au terme de la rénovation lourde du bâtiment sis chemin de Tressy-Cordy 3.

Quant aux crédits en intention, qui s'élèvent à Fr. 34 millions, les dépenses sont réparties sur de nombreux projets, dont voici les plus significatifs :

### Les zones de développements :

- Au quartier de la Chapelle, l'aménagement du futur parc;
- Au quartier des Marbriers : l'étude et la construction de la future école;
- Au quartier de Pont-Rouge : achat du terrain nécessaire à la réalisation du futur parc Pictet-de-Rochemont et réalisation du chemin et de l'espace public au chemin des Mérinos;
- Sur les interfaces des gares du Léman Express : participations communales pour les aménagements des espaces publics;
- Au quartier des Semailles : aménagements de locaux pour la petite enfance, construction de collecteurs ;
- Sur la zone de développement d'activités mixtes à l'avenue des Grandes-Communes : constructions sous le viaduc.

### Les bâtiments du patrimoine administratif

- Démarrage des travaux pour la rénovation de l'école Tivoli, étude et installations de pavillons provisoires;
- Etude pour la construction de la 2<sup>ème</sup> étape de l'Espace Palettes, bâtiment M4;
- Rénovation de la toiture et des installations techniques du bâtiment de la Mairie;
- Travaux de réfection de la Villa Bernasconi, du terrain d'aventures du Petit-Lancy;
- Rénovation d'appartements dans l'IEPA de la Florimontaine, par le biais d'une subvention d'investissements;
- Mise en place d'une couverture thermique sur le bassin olympique de la piscine de Marignac;
- Etudes pour des travaux au stade des Fraisiers : terrain synthétique, création d'une buvette et de vestiaires;
- Divers travaux pour le stade de Florimont : terrain synthétique, nouvelle halle de basket;
- Rénovation du Club House du Tennis des Fraisiers ;
- Rénovation du Club House du Tennis club du Petit-Lancy ;
- Divers travaux d'entretien et d'assainissement des routes et des collecteurs ;

Au patrimoine financier, l'enveloppe de Fr. 2 millions est maintenue pour permettre les acquisitions foncières.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

Enfin, en lien avec la mise en vigueur du FIDU au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le budget 2018 tient compte de notre contribution annuelle de Fr. 1.2 million à verser en faveur du fonds, et qui fera l'objet d'une délibération conjointe à voter en même temps que le budget. En parallèle, le fonds reverse aux communes des recettes d'investissement qui permettent de financer des infrastructures publiques liées aux zones de développement, non financées par les moyens existants.

Le financement des investissements 2018, en termes de besoin en trésorerie, est récapitulé comme suit :

En millions de francs :

Amortissements	17.52
+ Excédents de revenus	<u>1.59</u>
Autofinancement (cash flow)	19.11
- Dépenses brutes d'investissement	-51.78
+ Subventions diverses et autres recettes	<u>11.41</u>
Total à financer par l'emprunt	-21.26

Le montant de Fr. 21.26 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 16.97 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 4.29 millions.

### CONCLUSION

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui je l'espère dans sa nouvelle forme vous aura paru moins ardu qu'à l'accoutumée et ce malgré les explications liées au changement de plan comptable, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Nous faisons face depuis les comptes 2016 à une nette péjoration des recettes fiscales des personnes physiques. Il y a non seulement la problématique de la chute de l'impôt à la source, suite à la nouvelle possibilité offerte à certains contribuables d'opter pour le statut de quasi-résident, formule visiblement bien plus intéressante pour ces derniers, mais ô combien plus défavorable pour nos finances. Mais il y a également un constat plus inquiétant d'un fléchissement des revenus issus de cet impôt et ce malgré l'augmentation de notre population. Les effets d'une situation économique stagnante, sans augmentation de revenus depuis plusieurs années pour de nombreuses personnes, mais avec par contre des charges qui, elles, continuent à progresser comme par exemple les assurances maladies, pèsent sur nos rentrées fiscales.

Heureusement, comme expliqué précédemment, nous pourrons compter cette année, et nous l'espérons pour de nombreuses années encore, sur des rentrées fiscales en hausse au niveau des personnes morales. C'est une grande chance pour Lancy d'accueillir de grandes sociétés créatrices de revenus, mais également d'emplois à forte valeur ajoutée et nous pouvons à ce propos remercier nos prédécesseurs d'avoir su exiger dans les plans d'aménagement de la mixité programmatique et ce dans les années 60-70 qui, comme aujourd'hui, étaient des périodes à forte pression en faveur du logement. Rappelons-nous-en pour des quartiers comme Surville, par exemple.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

Il n'en demeure pas moins que nous devons toujours garder à l'esprit que les revenus de la fiscalité des personnes morales présentent un très fort taux de volatilité et que nous présentons une très forte dépendance vis-à-vis de quelques sociétés. Des départs sont toujours possibles, l'un étant déjà annoncé pour 2022 ; des restructurations peuvent arriver et la situation économique mondiale influence le résultat de certaines. Tout cela nous oblige à une très grande prudence.

Au niveau de nos recettes, vous aurez noté que nous pouvons nous réjouir d'une très forte augmentation de nos revenus liés à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière intercommunale. Lancy passe ainsi de commune contributrice en 2017 à bénéficiaire en 2018 pour un différentiel de plus de 2,7 millions. Une nouvelle fois, cet impact est à surveiller de près, car notre commune se situe plus ou moins au point d'équilibre, passant d'une année à l'autre de contributeur à bénéficiaire, ce qui est source de mauvaises nouvelles potentielles. Le calcul de la péréquation s'appuie sur de nombreux critères, mais la base de calcul ce sont les comptes et ceux de 2016 furent plutôt mauvais. De gros rattrapages sont déjà annoncés pour 2017, ce qui pourrait bien influencer à la baisse les calculs de la péréquation l'année prochaine.

Tous ces éléments sont maintenant à mettre en relation avec nos dépenses. Vous aurez tous relevé que le Conseil administratif a demandé à l'ensemble des services de faire des efforts et à procéder à des choix. Ces derniers vous ont d'ailleurs été présentés dans certaines commissions et lors de la dernière Commission des finances. Ce travail a largement porté ces fruits, puisque nous avons enfin inversé une tendance récurrente à la hausse avec pour le budget 2018 une baisse de la nature 31 « biens et services » de 5,8%. Je tiens à ce propos à remercier vivement tous les collaborateurs et détenteurs de comptes de l'administration qui ont joué le jeu.

Certaines politiques publiques ont par contre été renforcées cette année et c'est particulièrement le cas des affaires sociales. Nous venons d'inaugurer l'Espace Palettes et en ferons de même prochainement pour la maison de quartier du Plateau ainsi que pour le nouveau poste de police du Petit-Lancy. Ces décisions politiques, prises et assumées par le Conseil municipal ces dernières années doivent maintenant faire l'objet des dotations en personnel et en ressources nécessaires à leur bon fonctionnement. Ces lieux étant principalement gérés par des associations, ce sont les rubriques des dédommagements aux communes (la FASE) et les subventions en sus des charges de personnel qui, elles, augmentent de manière substantielle.

On notera également la hausse continue des subventions liées à la petite enfance en lien avec les mécanismes salariaux et, cette année, à la création de quelques places de garderie supplémentaires. Ces hausses sont inévitables mais méritent d'être suivies de près, afin de ne pas préteriter notre volonté affirmée d'améliorer les capacités d'accueil ces prochaines années avec les projets de Pont-Rouge, des Semailles et potentiellement du chemin du Bac.

Il est important de relever que, une nouvelle fois, notre budget peut compter sur le rendement des immeubles du patrimoine financier qui démontre l'importance d'une gestion rigoureuse de notre parc immobilier. Il est tout de même à noter que, pour maintenir cet apport, le programme d'améliorations énergétiques, impliquant de gros moyens financiers, a dû être partiellement reporté.

Quant à notre programme d'investissement 2018, les membres de la Commission des finances ont pu constater qu'il était important mais indispensable, puisqu'il s'élève à Fr. 40,37 millions dont Fr. 6,37 millions que votre Conseil municipal a d'ores et déjà engagés. C'est un programme ambitieux, mais nécessaire à l'édification ou à la rénovation d'infrastructures qui permettront aux autorités lancéennes d'assumer diverses prestations pour les prochaines

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

décennies. Mais vous constaterez également qu'il est contenu au même niveau que 2018, bien loin des presque 85 millions estimés de l'année 2016. Ceci est le fruit d'une planification repensée, d'une priorisation des investissements et de choix stratégiques que nous devons mener ensemble ces prochains mois à propos de la localisation d'une future salle communale à Lancy-Sud, de la réalisation de l'étape II de l'Espace Palettes ou de la planification des équipements sportifs; tant de projets que nous aimerions voir se réaliser, mais qui doivent être mûrement analysés.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Si votre Conseil administratif en arrive à de telles propositions, ce n'est très certainement pas de gaîté de cœur, mais bien parce que suite au rejet par le peuple de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), le nouveau projet fiscal 2017 (PF17) est déjà en cours d'examen au niveau fédéral et que comme j'avais eu l'occasion de vous le dire, les communes et cantons risquent bien de voir la rétrocession fédérale diminuer par rapport au projet précédent. Nous devons donc plus que jamais nous préparer d'ici 2020, année prévue de l'entrée en vigueur, à travailler avec une toute nouvelle configuration de nos recettes fiscales. La perte annoncée par RIEIII de 5 millions reste pour nous le seul élément auquel nous rattacher et notre planification quadriennale qui vous a été présentée en début d'été, puis réadaptée ces derniers jours, confirme que nous devons poursuivre nos efforts et c'est pour cela que nous vous présentons ce jour un budget bénéficiaire.

Comme vous pouvez le voir dans cette projection de nos budgets 2019 à 2022, l'impact de PF17, conjugué à l'ouverture de la crèche de l'Adret et aux différents autres engagements connus à ce jour est de l'ordre d'une perte annuelle de Fr. 8,5 millions en 2020.

Notre stratégie consiste donc, dans les grandes lignes, à anticiper la baisse abrupte de nos recettes fiscales agendée dès 2020, en poursuivant des recherches d'économies qui se montent cette année à plus de Fr. 1,5 million. Il s'agit dans les faits de réduire la voilure de notre mode de fonctionnement en agissant sur toutes les catégories de charges, tout en respectant nos engagements, notamment vis à vis des collaborateurs de l'administration communale. Puis de poursuivre ce travail en 2019 pour un montant avoisinant les 2,5 millions.

Il s'agit à notre avis d'un objectif déjà extrêmement ambitieux qui aura des conséquences non négligeables et nécessitera de faire des choix politiques, afin d'éviter des baisses linéaires, contraires à la philosophie du programme de législature défendu par votre Conseil administratif.

En effet, la dette de la commune de Lancy est actuellement dans une période de croissance nécessaire pour faire face au fort développement de notre commune et nous ne pouvons pas nous permettre de conjuguer cette augmentation "naturelle" à une augmentation liée au fonctionnement comme certains l'imaginent.

Je noterais néanmoins, pour conclure sur une note plus positive, que notre administration a su montrer, lors de l'élaboration de ce budget, sa capacité à être proactive dans la recherche d'économies, ce qui ne peut que nous réjouir, et que le développement du quartier de Lancy-Pont-Rouge devrait être dès 2021 pourvoyeur de nouvelles rentrées fiscales tant au niveau de l'impôt de personnes physiques que morales.

Avant de terminer cette présentation de budget, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Madame Catherine AYMON, cheffe du Service financier et de l'informatique, son collaborateur direct Monsieur Alexandre CHOQUET, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés, de près ou de loin, à l'élaboration et à la confection des budgets 2018.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et du logement pour examen.

Mme VERGAIN : ce point 7 sera donc traité, comme demandé par M. LORENZINI, en Commission des finances.

### 8) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

#### a) Constitution d'une servitude de passage à véhicules d'intervention sur la parcelle 2910 (école du Bachet-de-Pesay) (110-17.09)

=====

Mme VERGAIN : il s'agit d'une entrée en matière. Qui accepte cette entrée en matière ?

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

Mme VERGAIN : le Bureau propose un vote sur le siège.

M. BONFANTI : après ces nouvelles extrêmement réjouissantes que nous venons d'entendre, nous allons passer à de la servitude. Il s'agit d'une servitude qui se trouve dans l'immeuble au Grand-Lancy, que l'on appelle l'immeuble sur pilotis. Cet immeuble est actuellement en transformation et le Canton nous demande de créer une servitude qui permettrait aux véhicules de sécurité de pouvoir passer par l'avenue Eugène-Lance, mais également par l'intérieur du périmètre, du côté de l'école du Bachet-de-Pesay. Cette servitude n'existe pas et c'est ce que l'on vous demande de voter à présent. Une servitude de passage qui serait accordée à la Coopérative d'habitation des cheminots. Tous les frais liés à cette servitude, c'est-à-dire les travaux qui doivent être réalisés et autres, sont à la charge de cette coopérative, nous ne payons rien.

Mme VERGAIN : si tout le monde est d'accord de voter sur le siège, nous allons passer au vote de l'arrêté.

#### ***Constitution d'une servitude de passage à véhicules d'intervention sur la parcelle 2910 (Ecole du Bachet-de-Pesay) (110-17.09)***

*Vu que la Coopérative d'habitation des Cheminots de Genève, propriétaire des parcelles 2450, 2451, 2452, 2453 et 2454 de Lancy, a été placée dans l'obligation de réaliser deux accès pour le service du feu, l'un par l'avenue Eugène-Lance et l'autre par l'intérieur du périmètre, du côté de l'école du Bachet-de-Pesay,*

*Vu que la réalisation de l'accès par l'intérieur du périmètre empiète légèrement sur la parcelle communale 2910 de Lancy, école du Bachet-de-Pesay et qu'elle nécessite la constitution d'une servitude de passage à véhicules d'intervention sur ladite parcelle,*

*Vu le plan de servitude établi par le bureau MBC Ingéo SA, ingénieurs géomètres officiels,*

*Vu le projet d'acte élaboré par Maître Emmanuelle DUCRET YOUSFI, notaire,*

*Sur proposition du Conseil administratif*



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017***Le Conseil municipal***DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à véhicules (intervention SIS), au profit des parcelles 2451, 2452, 2453 et 2454, propriété de la Coopérative d'habitation des Cheminots de Genève, sur la parcelle 2910, propriété de la Ville de Lancy, telle qu'elle figure sur le plan de servitude établi par le bureau MBC Ingéo SA, ingénieurs géomètres officiels, étant précisé que tous les frais y relatifs seront à la charge de la Coopérative d'habitation des Cheminots de Genève.
2. De déléguer deux Conseillers administratifs pour signer tous actes y relatifs.

***L'arrêté 110-17.09 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

- b) Cession au domaine public cantonal, constitution de servitudes parcelles 5083, 5084, 5152, 5153, 5157 et 5158 – Immeuble Carrare – angle route de Saint-Georges / avenue du Cimetière (111-17.09)**

=====

Mme VERGAIN : c'est une entrée en matière. Ceux qui acceptent cette entrée en matière lèvent la main.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

Mme VERGAIN : le Bureau propose également un vote sur le siège.

M. BONFANTI : nous avons donc la même problématique, à savoir la réalisation et la modification de servitudes pour le lieudit Immeuble Carrare. C'est un immeuble qui vient d'être réalisé et, pour terminer le PLQ, vous devez voter plusieurs servitudes. Il s'agit de servitudes de canalisations multiples, de fibre optique, de canalisations pour chauffage, d'eaux pluviales et eaux usées, pour un bassin de rétention, une servitude d'usage pour l'abri à vélos qui se trouve à l'entrée de l'immeuble, ainsi qu'une servitude de passage à pied pour l'entretien en toiture. C'est l'ensemble des servitudes que vous devez accepter pour que le PLQ puisse être totalement réalisé.

Il s'agit également d'une cession au domaine public cantonal. Nous sommes propriétaires de l'ensemble de la parcelle 5157, que nous devons céder gratuitement au Canton et nous sommes co-propriétaires à raison de 37% de l'autre parcelle que nous devons aussi transférer au domaine public cantonal. Il s'agit donc de deux cessions au bénéfice du Canton pour permettre à celui-ci d'entretenir ces terrains.

Mme VERGAIN : nous passons au vote de l'arrêté.

*Cession au domaine public cantonal, constitution de servitudes  
parcelles 5083, 5084, 5152, 5153, 5157 et 5158 – Immeuble Carrare –  
angle route de Saint-Georges / Avenue du Cimetière (111-17.09)*

*Vu le plan localisé de quartier No 29795 situé entre la route de Saint-Georges et l'avenue du Cimetière, adopté par le Conseil d'Etat le 16 mai 2012,*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

*Vu que ce plan prévoit notamment la cession gratuite au domaine public cantonal de surfaces destinées à l'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable,*

*Vu qu'il est également nécessaire de prévoir la constitution de diverses servitudes ainsi que la modification de l'une d'entre elle,*

*Vu le tableau de mutation No 32/2016 et les plans de servitudes 1 à 6, établis par le bureau Christian HALLER, ingénieur-géomètre officiel,*

*Vu le projet d'acte élaboré par Me Vincent BERNASCONI, notaire, le 15 juin 2017,*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *De céder à l'Etat de Genève la parcelle 5157 de Lancy, propriété de la commune de Lancy, d'une surface de 159 m2.*
2. *De céder à l'Etat de Genève la part de copropriété (37%) de la commune de Lancy sur la parcelle 5158, d'une surface totale de 98 m2.*
3. *D'accepter, telle que décrite dans le projet d'acte élaboré par Me Vincent BERNASCONI, notaire, et dans les plans de servitudes 1 à 6, la constitution de servitudes de canalisations, passage de fibre optique, canalisation pour chauffage à distance, canalisations (eaux pluviales, eaux usées, bassin de rétention), d'usage d'un abri à vélos, d'installation du système de ventilation en toiture et de passage à pied pour entretien en toiture.*
4. *D'accepter la modification de la servitude d'usage de chaufferie sur la parcelle 5083, au profit des parcelles 5084 et 5153, en ce sens que tous les frais de maintien, entretien, réparation et remplacement seront supportés par les propriétaires des fonds dominants et servants au prorata de leur surface de référence énergétique.*
5. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous actes relatifs à cette opération.*

***L'arrêté 111-17.09 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**c) Avenue du Curé-Baud – Bassin de rétention sous les terrains du tennis des Fraisiers –  
Crédit d'investissement (Fr. 212'000.--) (112-17.09)**

Mme VERGAIN : il s'agit d'une entrée en matière. Celles et ceux qui l'acceptent lèvent la main.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. LORENZINI : il s'agit d'un projet ancien qui consiste à réaliser un bassin de rétention qui va récolter les eaux pluviales du futur quartier des Cherpines. Pour des questions de bassin versant, l'emplacement qui a été retenu se trouve être sur la Commune de Lancy, à la frontière avec Plan-les-Ouates, sous trois courts de tennis du Tennis-club des Fraisiers. C'est un projet qui

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

est principalement à la charge de la Commune de Plan-les-Ouates puisque ce sont ses eaux qui vont être récupérées. C'est un projet qui est aussi lié à un autre projet - dont on parlera au point suivant d'ailleurs - qui consistera à réaménager, lorsque ces travaux seront réalisés, les courts de tennis et l'aménagement du pourtour. Je rappelle également que ces travaux seront remboursés par le FIA, et que finalement c'est un crédit que l'on vote, mais qui est entièrement à charge de ce fonds.

Mme VERGAIN : le Bureau propose un renvoi à la Commission des travaux. Je mets au vote cette proposition.

***La proposition de renvoi à la Commission des travaux et constructions est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

### **d) Tennis club Lancy Fraisiers – Rénovation du sous-sol du bâtiment et aménagements extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 1'350'000.--) (113-17.09)**

=====

M. RENEVEY : en droite ligne de ce que vient de dire mon collègue, M. LORENZINI, il faut démolir une partie des courts de tennis pour pouvoir installer le bassin de rétention. Nous aurions pu simplement reboucher et revenir à la situation actuelle, c'était des gros travaux, c'était aussi l'immobilisation de ces courts de tennis le temps des travaux. Si nous devons faire des travaux supplémentaires dans le futur, il faudrait faire revenir des installations de chantier, et ainsi de suite.

Il a semblé, tant au comité du Tennis-club qu'au Conseil administratif, intéressant de combiner cela et de profiter de ces travaux pour donner une plus-value à ces courts de tennis puisqu'on peut ainsi améliorer de façon significative avec l'installation de l'éclairage, avec l'installation aussi d'un court de padel à un endroit où aujourd'hui la zone est inutilisée et inutilisable, et de profiter de réaliser certains travaux en sous-sol du club-house, puisque ce dernier a déjà été rénové pour sa partie extérieure, le rez, il y a quelques années, mais la partie en sous-sol ne l'a pas été depuis très longtemps.

C'est l'occasion de pouvoir améliorer de façon significative ces tennis pour la population du Grand-Lancy et au-delà.

Mme VERGAIN : je mets au vote l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

Mme VERGAIN : le Bureau propose un renvoi à la Commission des sports et un renvoi à la Commission des finances. Je mets au vote cette proposition.

***La proposition de renvoi à la Commission des sports, puis à la Commission des finances et du logement, est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

### **e) Bouclement du crédit d'engagement (La Dépendance) – Crédit complémentaire (Fr. 5'236.37) (114-17.09)**

=====

M. LORENZINI : les points e) à l), qui concernent tous les bouclements de crédits d'étude ou d'engagement, seront traités ensemble dans le cadre d'un message que vous avez reçu. Il s'agit de délibérations pour ces crédits car ils sont en dépassement. Le message présente

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

beaucoup plus de boucllements. Globalement, ces boucllements présentent un solde positif et seront présentés en détail lors de la Commission des travaux, puis de la Commission des finances.

Mme VERGAIN : je mets au vote l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.*

Mme VERGAIN : le Bureau propose un renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

M. MATHIEU : comme l'a dit M. LORENZINI et si tout le monde est d'accord, pouvons-nous voter tous ces points en une seule fois ?

Mme VERGAIN : je fais voter cette proposition.

*La proposition de voter les points e) à l) en une seule fois est acceptée par 27 oui, 0 non, 5 abstentions.*

Mme VERGAIN : je mets au vote la proposition de renvoi des points e) à l) à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

*La proposition de renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis à la Commission des finances, est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.*

f) **Boucllement du crédit d'engagement (Pavillon de l'Orangerie) – Crédit complémentaire (Fr. 56'343.10) (114-17.09)**  
=====

Cf. point e) ci-dessus.

g) **Boucllement du crédit d'engagement (Immeuble Grand-Lancy 96 – Bâtiment I – Sous-Bois) – Crédit complémentaire (Fr. 180'790.80) (114-17.09)**  
=====

Cf. point e) ci-dessus.

h) **Boucllement du crédit d'engagement (Immeuble Grand-Lancy 96 – Bâtiment II) – Crédit complémentaire (Fr. 393'822.85) (114-17.09)**  
=====

Cf. point e) ci-dessus.

i) **Boucllement du crédit d'engagement (Salle polyvalente Villa Tacchini) – Crédit complémentaire (Fr. 140'816.40) (114-17.09)**  
=====

Cf. point e) ci-dessus.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

- j) **Boucllement du crédit d'engagement (Achat parcelle chemin des Verjus) – Crédit complémentaire (Fr. 4'353.90) (114-17.09)**  
=====

Cf. point e) ci-dessus.

- k) **Boucllement du crédit d'engagement (Bâtiment Gérard-de-Ternier-service de l'environnement) – Crédit complémentaire (Fr. 57'212.29) (114-17.09)**  
=====

Cf. point e) ci-dessus.

- l) **Boucllement du crédit d'engagement (Lancy Tennis club du Petit-Lancy) – Crédit complémentaire (Fr. 3'959.58) (114-17.09)**  
=====

Cf. point e) ci-dessus.

- m) **Projet de modification des limites de zones no 30048-543 – Lancy / route de Saint-Julien – chemin du Trèfle-Blanc (115-17.09)**  
=====

M. BONFANTI : il s'agit d'un projet de modification des limites de zones entre la route de Saint-Julien et le chemin du Trèfle-Blanc. L'objectif est de transformer une zone villas en zone de développement 3. Cette modification permettrait par la suite la réalisation d'activités administratives et commerciales, de l'équipement public et d'un équipement sportif d'importance régionale. Il est donc demandé le renvoi de cet objet à la Commission de l'aménagement du territoire.

Mme VERGAIN : je mets au vote l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.*

Mme VERGAIN : s'il n'y a pas de remarque, je mets au vote maintenant le renvoi à la Commission de l'aménagement.

*La proposition de renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.*

- 9) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 septembre 2017 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**

**Collecteur intercommunal EC route du Grand-Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 492'000.--) (107B-17.06)**  
=====

Mme RUERAT présente le sujet : il s'agit d'un collecteur partagé avec la commune d'Onex. Pour rappel, en 2011 des études hydrauliques avaient eu lieu dans le cadre du Plan général

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

d'évacuation des eaux (PGEE) et avaient permis de mettre en lumière un manque de capacité du collecteur.

De plus, cela a été confirmé en 2013, lorsque des inondations se sont déroulées en aval de la route du Grand-Lancy.

En 2015, un crédit d'étude a été lancé. Depuis décembre 2016, beaucoup de discussions ont eu lieu avec les riverains, puisque des parcelles privées vont être concernées par l'installation de nouveaux collecteurs.

La contribution de la Ville d'Onex est de 87.6% et celle de la Ville de Lancy de 12.4%.

Il est aussi prévu de réhabiliter le bassin de rétention du tronçon de Belle-Cour, qui n'a pas été entretenu depuis sa construction.

En outre, de nouveaux collecteurs seront installés au chemin de Trévisans et au chemin du Clos-du-Midi. Les eaux pluviales seront rejetées ensuite dans l'Aire.

Pour finir, deux petits bassins de rétention enterrés seront construits dans le Parc Brot afin de réguler l'apport en eaux pluviales sur la route du Grand-Lancy.

La Ville d'Onex a déjà voté le crédit d'investissement.

Cette somme sera prise sur le budget de fonctionnement. Cependant, la participation est subventionnée à 100% par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Le crédit d'investissement de Fr. 492'000.-- a été accepté à l'unanimité.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite prendre la parole, je mets au vote l'arrêté.

*Collecteur intercommunal EC route du Grand-Lancy  
Crédit d'investissement de Fr. 492'000.-- (107B-17.06)*

*Vu que le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) met en évidence une sous-capacité de l'écoulement des eaux claires dans les collecteurs de la route du Grand-Lancy ;*

*Vu que le réseau d'assainissement de la route du Grand-Lancy est en réseau secondaire intercommunal ;*

*Vu l'étude globale des réseaux d'eau pluviale du bassin versant de l'Aire, réalisée par le Bureau GEOS Ingénieurs Conseils SA ;*

*Vu que les équipements projetés seront en partie financés par la Commune d'Onex ;*

*Vu que la clé de répartition établie au prorata des surfaces des bassins versants impute la part de la Commune de Lancy à 12,4% ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 4 septembre 2017 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

à l'unanimité, soit par                    oui /                    non /                    abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 492'000.-- destiné à la réalisation de collecteurs à la route du Grand-Lancy,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 71.501,
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 71.141,
4. de financer ce crédit (pour la part de la Ville de Lancy) au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 71.452,
5. d'amortir cette dépense en 30 ans, dès 2018, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 71.331,
6. de conditionner l'engagement de la Ville de Lancy à l'acceptation par la Ville d'Onex d'une délibération similaire pour sa part des travaux.

**L'arrêté 107B-17.06) est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.**

**10) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 septembre 2017  
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 11 septembre 2017 -  
Rapporteurs : Mme Nancy RUERAT et M. Thierry AESCHBACHER**

**Immeuble Tressy-Cordy 3 – Travaux de rénovation – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 685'000.--) (108-17.09)**

=====

Mme RUERAT présente le sujet : pour rappel, un crédit de construction a été voté en octobre 2014 de Fr. 3'113'000.-- pour cet immeuble.

Une demande d'un complément de budget est demandée en vue de la continuité des travaux. Cet immeuble fait partie du patrimoine financier communal et est inscrit à l'inventaire.

M. Lorenzini a expliqué que le mandataire a dû être démissionné à cause d'un problème de marché public. En effet, le mandataire avait reçu un mandat direct de la part du Conseil administratif précédent. A son arrivée, M. Lorenzini a donc mis fin au contrat pour les phases de réalisation et a lancé un appel d'offres afin de respecter les marchés publics, pour le reste du mandat. Le contrat était de Fr. 500'000.-- et le mandataire a été payé Fr. 142'000.--, pour beaucoup de prestations. Il a en effet réalisé l'avant-projet, le projet, déposé l'autorisation de construire, réalisé des appels d'offres et les plans d'exécution.

De nouvelles soumissions ont été faites, ainsi que des devis complémentaires.

Le poste « divers et imprévus » a été maintenu tel qu'il avait été initialement prévu. Il s'élève à Fr. 118'844.-- et il permettra de faire face à d'éventuelles surprises supplémentaires.

En effet, les découvertes qui ont été faites se situent au niveau structurel et concernent surtout l'enveloppe et la toiture du bâtiment. Toutes les installations techniques seront

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

refaites à neuf. En haut, les murs sont en brique et un crépi au ciment sera suffisant. Ce n'est pas le cas pour le bas du bâtiment pour lequel est attendu un crépi à la chaux.

Le montant global de l'estimation des frais complémentaires s'élève à Fr. 682'000.--.

Un commissaire a relevé que le travail du mandataire précédent n'avait pas été assez conséquent et que les soumissions avaient été un peu légères pour un tel bâtiment. De plus, certains sondages n'avaient pas été effectués.

Un autre commissaire a posé la question des possibilités de se retourner contre l'ancien mandataire, qui a été payé pour un travail jugé insatisfaisant. Il demande s'il est possible de ne plus travailler avec ce mandataire.

Il serait possible de faire des démarches contre l'ancien mandataire mais cela risque aussi de complexifier la question pour les gros mandats dans le cadre des marchés publics.

Plusieurs commissaires ont été particulièrement choqués par un argument qui a été avancé et qu'une expertise ait été délaissée sous prétexte que les caves n'étaient pas accessibles.

Ainsi, les commissaires n'ont pas vraiment le choix et ils sont mis devant le fait accompli. Mais les appartements seront superbes et la commune pourra tirer un bénéfice de la rénovation de la maison.

Un commissaire a fait la remarque que la commission hérite pour la deuxième fois d'un dossier scandaleux datant de la précédente législature et pense que le suivi peut être amélioré.

Concernant les loyers, l'immeuble est soumis à la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR). Il sera peut-être possible de les augmenter par la suite, mais ils seront tout de même bloqués pendant 5 ans.

Le crédit d'investissement complémentaire de Fr. 685'000.-- a été accepté à l'unanimité.

Mme VERGAIN : je vous rappelle que vous avez 4 minutes pour la lecture des rapports de commission.

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseiller administratif en charge explique que ce dossier a fait l'objet d'une visite et d'un débat en Commission des travaux. Il rappelle brièvement l'historique de ce dernier en précisant que le bâtiment est à l'inventaire et que, en raison d'une estimation erronée des honoraires, les anciens mandataires ont changé. Les nouveaux architectes ayant procédé à des offres complémentaires et au vu des dépassements prévus, soit un montant de Fr. 685'000.--, il est nécessaire de passer devant la Commission des finances. Le détail des travaux a été expliqué en Commission des travaux et constructions qui, non sans avoir émis de vives critiques sur la gestion de ce dossier, a voté ce dépassement.

Un commissaire demande des précisions concernant le changement de mandataires en cours de projet. Il lui est répondu qu'à l'époque, une procédure de gré à gré avait été choisie en pensant que le montant des honoraires ne dépasserait pas la limite fixée par la Loi sur les marchés publics. Or, cela n'a pas été le cas et il a donc été nécessaire d'interrompre, juste avant la dernière phase, soit celle de la direction des travaux, la collaboration avec les anciens mandataires. C'est pourquoi aujourd'hui de nouveaux architectes gèrent le chantier.

Le président passe ensuite au vote. Le crédit d'investissement complémentaire est accepté à l'unanimité des personnes présentes, soit 11 voix.



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre les débats. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

### *Rénovation de l'immeuble chemin Tressy-Cordy 3 Crédit d'investissement complémentaire de Fr. 685'000.— (108-17.09)*

*Vu la volonté de la Ville de Lancy de poursuivre la politique d'entretien des immeubles locatifs du patrimoine financier communal ;*

*Vu les rapports du Bureau d'architectes Ardéco ;*

*Vu le crédit de construction de Fr. 3'115'000.— voté par le Conseil municipal en date du 16 octobre 2014 pour la rénovation de l'immeuble Tressy-Cordy 3 ;*

*Vu l'état plus que délabré du bâtiment obligeant à déposer, voire démolir, des éléments non prévus initialement ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 4 septembre 2017 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 11 septembre 2017 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

### **DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 685'000.— destiné à la rénovation de l'immeuble situé au chemin Tressy-Cordy 3,*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 95.503,*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 95.123*

***L'arrêté 108-17.09 est accepté par 23 oui, 9 non, 0 abstention.***

### **11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE OUVERTE A L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 6 septembre 2017 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

**Achat du bien-fonds, sans les droits à bâtir, de la parcelle 1652, sise chemin des Erables (Fr. 7'174'300.--) (109-17.09)**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : cette séance, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal débute par une présentation du chef du service des travaux expliquant les derniers développements de ce dossier.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

Il commence par rappeler qu'il s'agit de l'acquisition de la parcelle Aubert-Chauvet située dans le quartier de Surville, quartier qui a fait l'objet d'un PLQ en force depuis juin 2016.

La Ville de Lancy, propriétaire de la parcelle sise à côté, soit celle du parc Chuit, possède des droits à bâtir qui permettront la réalisation d'une partie des 20 bâtiments, dont 19 bâtiments de logement, et un bâtiment d'utilité publique sur la parcelle Aubert-Chauvet.

La vente de ses droits engendrera des recettes d'un montant de Fr. 18'411'960.-- pour notre commune.

En ce qui concerne la parcelle qui nous occupe ce soir, celle-ci possède des droits à bâtir pour Fr. 8'535'990.--. Le prix de la parcelle "nue" étant, elle, estimée à Fr. 6'900'000.--. Le promoteur, Genevelac 2 SA, qui développe la moitié du périmètre de Surville, est intéressé à acquérir les droits à bâtir mais pas la parcelle. C'est pourquoi il a approché la commune pour lui vendre ladite parcelle expurgée des droits à bâtir.

La commune a toujours marqué son intérêt pour cette parcelle qui devrait permettre d'agrandir le parc Chuit dans un quartier qui va fortement se développer. A la suite des demandes effectuées lors de la dernière commission, le Conseil administratif a travaillé à deux objectifs :

- trouver une affectation autre que celle d'un simple parc, ce qui est le cas avec le projet Genève Montagne ;
- faire baisser le prix de la parcelle.

Il termine en expliquant que la commune disposera des liquidités nécessaires, puisqu'elle va revendre des droits à bâtir sur la parcelle voisine. De plus, le terrain devrait avoir une rente, grâce au droit de superficie, ce qui est très intéressant en termes économiques.

Mais revenons maintenant au projet de la Maison de la Montagne qui devrait trouver place dans ce parc. L'objectif est de créer un lieu regroupant toutes les activités liées à la montagne. Des activités autour de l'escalade y seraient organisées, mais également des activités culturelles telles que des concerts, des compétitions sportives ainsi que des formations. Le projet vise un public intergénérationnel.

L'Association Genève-Montagne, qui porte le projet, recherche un lieu depuis longtemps ; or, la parcelle correspond à la typologie d'activité qu'elle envisage et permettrait de conserver l'accessibilité publique au parc. La maison de maison de maître, rénovée, deviendrait le futur accueil. Une nouvelle construction verrait le jour à côté sous la forme d'un bâtiment comprenant plusieurs salles d'escalade de différentes hauteurs. Enfin les anciennes habitations et la grange deviendraient un centre de formation. Pour terminer, une estrade multifonction permettrait d'accueillir des compétitions et des concerts.

A l'extérieur, les cheminements piétons seraient renforcés, aucune place de parking n'étant prévue. Des activités de type accrobranche pourraient éventuellement être développées dans la zone forêt.

Ce projet représente pour Genève Montagne un investissement conséquent. Une fondation et une banque seraient d'ores et déjà prêtes à financer une grande partie du projet.

Passé la présentation du dossier, la discussion s'ouvre sur le non-respect de la procédure et la raison de devoir traiter ce dossier aussi rapidement.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

D'aucuns s'étonnant également du fait qu'un ancien conseiller administratif, lors de la précédente législature, ait pu s'engager à acheter cette parcelle à un prix aujourd'hui considéré comme surfait.

Passé ce cap, la discussion se poursuit sur le fond.

Un commissaire demande qui va payer l'aménagement du parc et le coût de son futur entretien. Il lui est répondu qu'une convention sera signée le cas échéant pour le parc, mais que cela ne devrait pas engendrer de coûts supplémentaires.

Il termine alors son intervention en rappelant qu'il est toujours étonné de la façon dont est liée, dans toutes les présentations effectuées dans ce Conseil, la vente des droits à bâtir de la parcelle Chuit, qui n'a rien à voir avec l'achat de la parcelle dont on parle ce soir. Il estime que cette façon de procéder, afin d'expliquer que cette opération est neutre pour la commune, n'est pas correcte.

Certains commissaires reprennent alors le débat initial en estimant que la Ville avait encore des progrès à faire en termes de procédures. Ce à quoi un autre commissaire s'oppose en soulignant, pour sa part, la transparence et la qualité des informations reçues qui permettent désormais d'effectuer un choix en toute connaissance de cause.

Plusieurs élus rappellent qu'il avait été demandé plusieurs alternatives de projets et aimeraient plus de précisions sur cette association « Genève-Montagne » et sa future fondation. Un commissaire s'interrogeant, quant à lui, sur l'intérêt de la population lancéenne pour la Maison de la Montagne, estime que le projet proposé autour de ce thème est d'un intérêt minime et préférerait des activités revêtant une véritable fonction sociale et culturelle.

Il est répondu que la demande dans le domaine de la montagne est en très forte croissance et que les activités proposées permettraient de mélanger les genres et les âges tout en étant un projet fédérateur.

Un commissaire souhaite des éclaircissements concernant la rente d'utilisation du domaine public par l'association, car il ne comprend pas l'intérêt pour l'association de payer une telle rente durant de nombreuses années, alors même qu'aujourd'hui le coût des intérêts est particulièrement bas.

Après un échange concernant la compétence de l'exercice du droit de préemption et un rappel à l'ordre d'un commissaire qui est effaré que le fond ne soit pas plus abordé dans ce dossier, à savoir si la commune souhaite rester un acteur dans ce qu'il adviendra de la parcelle, les groupes commencent finalement à se positionner sur le sujet.

Lors de ce tour de table, deux propositions d'amendement sont déposées. Un demandant d'affecter prioritairement le produit de la vente des droits à bâtir au remboursement de la dette contractée pour acheter la parcelle et le second demandant de supprimer de l'exposé des motifs la mention de Genève Montagne. Ils sont acceptés par la majorité des commissaires présents.

Finalement l'arrêté amendé est accepté par 11 oui, 7 non et 8 abstentions, ce qui laisse présager un intéressant débat ce soir.

M. FONTAINE : on a devant nous ce soir un projet très intéressant, agrandir le parc Chuit. On peut d'ores et déjà, comme on l'a fait en commission, féliciter le Conseil administratif du travail effectué : passer de 26 millions à 6.9 millions, c'est un beau coup de chapeau, bravo !

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

Malheureusement, dans tout ce que l'on a entendu, et devant le peu de garanties que l'on nous a fourni en commission, le groupe MCG, en l'état, ne peut pas accepter ce projet. A noter que l'on nous a mis une énorme pression quant au délai pour voter ce sujet ce soir. Tout cela, mis l'un derrière l'autre, fait que ce soir le groupe MCG va voter contre ce projet.

Néanmoins, si l'un des groupes de cette assemblée propose un renvoi en commission et que lors de cette séance on peut entendre Genève Montagne, rencontrer les promoteurs et discuter avec la famille Aubert, à ce moment-là, bien sûr, on sera d'accord d'agrandir le parc Chuit, vu le coût peu important que la commune devra investir pour faire un super parc. A ce moment-là, quand on aura eu toutes les informations, qu'on aura vu les personnes concernées, quand on aura des certitudes sur l'avenir réel de ce parc, de cette Maison de la Montagne, on acceptera. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas l'accepter.

M. VINCENT : je vais poser cette question avant que le débat politique ou polémique se lance, mais cette commission a eu lieu il y a trois semaines maintenant, je voulais savoir si le Conseil administratif avait des choses à nous dire sur ce qui s'est passé depuis trois semaines, s'il y a eu une évolution ; il semble que ces actes ne soient toujours pas signés en tant que tel.

D'autre part, sauf erreur de ma part, dans les rapports de commission, lors des votes, on a le détail de qui a voté quoi ; dans le cas présent, ce n'est pas le cas.

M. AESCHBACHER : il n'était pas noté dans le procès-verbal malheureusement.

M. LORENZINI : quelques informations. Le premier élément est par rapport au processus d'acquisition. J'ai eu ce matin au téléphone le représentant de Genevelac 2 SA qui m'a informé que l'acte de vente sera signé demain avec l'hoirie Aubert. Finalement, il a même été avancé parce qu'on pensait attendre le vote du Conseil municipal pour un achat simultané. Finalement, il y a une volonté des Aubert d'aller de l'avant, donc ils achètent demain cette parcelle. Ils seront donc propriétaires de l'ensemble de la parcelle, droits à bâtir et terrain. Ils ont confirmé que le projet d'acte, qui vous a d'ailleurs été envoyé entre-temps, restait d'actualité si la commune était intéressée à acheter la parcelle expurgée de ses droits à bâtir dans les meilleurs délais et les meilleurs délais c'est le fameux délai que l'on vous a annoncé qui est celui d'un vote ce soir, plus un délai référendaire, plus une validation du vote par le Conseil d'Etat.

Il est vrai que cela met une pression sur vos épaules par rapport à ce dossier, parce que tout le monde aimerait avoir un peu plus de temps probablement pour étudier le projet de Genève Montagne.

L'essentiel, et c'était le sens d'ailleurs de l'amendement voté en commission, est de voter l'achat de la parcelle. Le prix qui a été reconnu par vous-même, est devenu un prix tout à fait intéressant, puisqu'il a été fortement abaissé de plusieurs millions par rapport au prix qui était discuté à l'époque. La parcelle est idéalement située, c'est probablement la dernière grande parcelle sur notre commune et il serait à mon sens regrettable que la population ne puisse pas bénéficier et accéder à cette parcelle, d'où la conviction du Conseil administratif de venir avec ce projet.

Le projet de Genève Montagne - je crois que mon collègue M. BONFANTI vous a fait parvenir une magnifique plaquette de présentation de son concept - va bien au-delà de la création d'un mur de grimpe. On peut bien entendu rencontrer l'association Genève Montagne. On a anticipé sur votre demande de trouver un projet, on a anticipé tout ce que l'on pouvait. Ils ont mandaté leur architecte, ils ont fait des études, quand bien même nous n'étions pas propriétaires de cette parcelle et que nous étions un peu en froid avec la hoirie Aubert, pour avancer le plus possible dans le projet. Maintenant, ils sont en recherche de financement.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

Par rapport à cela, il n'y aura pas d'éléments tangibles nouveaux à vous transmettre, même à remettre d'un mois en renvoyant en commission. L'association recherche des fonds et développe son projet. Ils ont simplement dit que pour eux le projet pouvait se faire à cet emplacement, qu'ils étaient prêts à le faire si nécessaire par étapes, sachant qu'ils ne trouveraient peut-être pas l'ensemble du financement dès le début, et c'est vrai que l'on n'a pas plus d'éléments à vous donner à ce jour par rapport à ce projet.

Je crois que l'idée de déconnecter finalement l'achat du projet laisse aussi peut-être plus de latitude par rapport à ce que l'on peut imaginer faire dans ce parc, si d'autres ont des projets qui, comme celui-là, ont le mérite de ne pas peser sur les finances communales et permettent l'accessibilité à cette grande parcelle à notre population, pourquoi pas.

J'adhère à ce projet, je le trouve intéressant, mais je suis ouvert à toute autre proposition qui permette finalement d'atteindre le but recherché, d'avoir la maîtrise pour la commune de Lancy de cette grande parcelle, idéalement située au cœur du futur quartier de Surville.

M. BONFANTI : j'aimerais ajouter un élément. Comme l'a dit M. LORENZINI, ce soir, la décision est assez simple : soit on achète la parcelle et par la suite, on peut continuer à discuter sur un projet, Genève Montagne ou autre, et si avec celui-là on n'arrive pas à aboutir pour x raisons d'ordre financier. Mais si ce soir, vous prenez la décision de ne pas acheter, la porte se refermera. C'est-à-dire que demain on ne sera pas propriétaires et il sera extrêmement compliqué de pouvoir remettre un pied à l'intérieur. C'est le premier élément.

Le deuxième élément : j'ai rencontré la semaine dernière les représentants de Genève-Montagne. Je leur ai donné un retour sur la commission qui avait eu lieu et sur les problématiques qui avaient été avancées. Ces représentants sont extrêmement ouverts, ils sont ouverts à l'idée d'avoir une programmation qui tienne compte des attentes et des besoins de la commune, mais aussi des habitants du quartier. C'est un élément qui est important. Pour eux, ils veulent construire des locaux, ils sont intéressés à pouvoir les mettre à disposition des habitants qui sont dans le quartier bien entendu. Quand nous avons discuté, ils sont bien entendu intéressés à venir en commission pour présenter leur programmation, ainsi que le concept dans sa globalité. Ils étaient même prêts, pour dire la vérité, à créer un groupe de travail, dans lequel ils pouvaient impliquer des élus, pour dire qu'ils sont prêts à vraiment à aller de l'avant, il ne faut pas croire qu'ils sont totalement fermés, hermétiques aux informations ou aux besoins que les habitants de la commune ou vous-mêmes auraient par rapport à ce projet.

La suite des événements, la logique voudrait que soit vous acceptez que l'on puisse aller de l'avant, que l'on continue à discuter et que vous conventionnez un rapprochement avec Genève-Montagne entre la Ville de Lancy et Genève-Montagne. Soit vous vous arrêtez là, et ce sera compliqué de pouvoir approcher le prochain propriétaire, car il aura tout loisir de pouvoir rénover la bâtisse qui existe actuellement, d'y habiter et d'empêcher tous les habitants d'y entrer. Il n'a même pas l'obligation de finaliser la réalisation du PLQ, c'est-à-dire qu'on sait qu'un immeuble de 1000 m<sup>2</sup> peut se réaliser là-bas, il n'est pas obligé de le réaliser. Le prochain propriétaire va arriver, il va rénover le bâtiment, y habiter et nous n'aurons pas d'accès pour les habitants dans cette parcelle comme c'est le cas aujourd'hui.

Mme CASUTT : je crois que l'on ne va pas discuter encore plus longtemps sur le projet de Genève-Montagne. Comme on l'a dit à deux ou trois reprises ce soir, c'est un quartier qui est en fort développement, on a la possibilité, grâce à la vente de droits à bâtir sur le parc Chuit, de pouvoir acheter cette parcelle qui nous donne un parc supplémentaire. Pour les futurs habitants, c'est un plus. Le vote que l'on a ce soir ne nous lie pas à Genève-Montagne. Donc, on peut tout à fait voter ce soir l'achat de cette parcelle et rediscuter sur l'affectation à

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

Genève-Montagne ou à une autre association, ou simplement garder ce parc en parc public pour la suite.

Ce soir, ce que l'on demande, ce n'est pas de savoir si l'on va faire quelque chose avec Genève-Montagne, mais si on est d'accord d'acheter un bout de terrain supplémentaire à Surville pour avoir des zones de verdure pour les futurs habitants. Je crois que c'est assez simple. On ne va pas continuer à parler de Genève-Montagne, on a tout le temps de les recevoir par la suite pour savoir si oui ou non on va de l'avant avec cette association. Mais ce soir, il s'agit juste de savoir si on achète ou pas cette parcelle.

M. MAUGUÉ : c'est un véritable serpent de mer cet achat de parcelle, cela plonge et réapparaît à espaces réguliers. Je vous rappelle quand même que, au départ, c'était Fr. 22 millions. Cela voulait dire Fr. 14 millions pour le prix de la parcelle et Fr. 8 millions pour les droits à bâtir.

Vous avez expliqué à l'époque que ces Fr. 22 millions correspondaient au prix juste, c'était le prix qui avait été estimé par deux expertises, l'une réalisée par la commune et l'autre par les vendeurs.

J'ai de la peine à entendre aujourd'hui que ce terrain vaut 6.9 millions sans autre. J'ai aussi de la peine à féliciter le Conseil administratif parce que je ne comprends pas comment économiquement on peut passer de Fr. 14 millions à Fr. 7 millions et que hier le prix était de Fr. 14 millions et aujourd'hui on nous dit qu'à Fr. 7 millions on fait une formidable opération.

Ce qui m'étonne encore plus, c'est du point de vue procédural. Cette affaire a toujours été traitée d'abord avec des informations. On n'a pas respecté la procédure dans le sens qu'il n'y avait pas de projet de délibération avec un exposé des motifs qui a été présenté à ce Municipal. On l'a traité en commission extrêmement rapidement. Je vous rappellerais qu'on a reçu 48 heures auparavant ce fameux projet de délibération avec exposé des motifs, même pas 24 heures auparavant le projet de Genève-Montagne. Aujourd'hui, oui certes, en commission, on a amendé ce projet de délibération pour prévoir que l'achat de la parcelle était découplé de Genève-Montagne.

J'ai quand même de sérieux doutes. Je vous rappelle que Genève-Montagne est arrivé dans ce décor, alors que Genève-Montagne avait un terrain, un projet qui était déjà bien avancé dans le Camembert du PAV et on les a vus venir soudain, comme cela, par rapport au parc de Surville, juste à propos, et maintenant on m'explique que l'on doit travailler dans l'urgence.

Nous, dans le groupe Socialiste, on ne veut pas travailler dans l'urgence ce projet. Cela fait maintenant 5 ans qu'on parle de ce projet à la Commune, comme je vous l'ai dit, avec des intervalles, des temps d'attente. Moi, j'estime que l'hoirie Aubert peut encore attendre et ce projet de délibération peut parfaitement être renvoyé en commission et là, demander des informations complémentaires. Ma foi, si la hoirie Aubert a envie de vendre à quelqu'un d'autre, elle a déjà évoqué cette éventualité, lorsqu'on a refusé le prix à Fr. 22 millions parce qu'on achetait de la forêt à un prix totalement démesuré.

Quand on nous propose quelque chose qui est à un prix qui ne correspond pas à la réalité, on se méfie, on est sur les pattes arrière et dans le groupe socialiste on est effectivement sur les pattes arrière par rapport à ce projet. Dans l'absolu, pourquoi pas acheter ce terrain, mais on veut le temps de la réflexion, on veut un renvoi en commission, on veut plus d'informations sur la manière dont ce prix a été élaboré et l'on veut aussi réfléchir à un plan B.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

Et puis, on nous dit : c'est formidable, Genève-Montagne finance tout. Fr. 25 millions, je ne sais pas où ils vont les prendre, ce n'est pas la Maison de la Montagne, mais le Palais de la Montagne à ce prix-là.

On pouvait acheter hier ce terrain pour Fr. 22 millions, avec Fr. 14 millions pour la valeur du terrain. Il y a Fr. 7 millions de différence aujourd'hui : on peut aussi réfléchir à un plan B avec ces Fr. 7 millions. On n'a même pas besoin de ces Fr. 7 millions pour réfléchir à un plan B.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il est beaucoup plus raisonnable de renvoyer ce projet en commission, de discuter, et, ma foi, si la hoirie Aubert trouve d'autres acheteurs, tant mieux pour eux, mais je trouve qu'on n'est pas du tout ici en situation de prendre une décision sereine sous pression et surtout avec un dossier qui a un tel passif. Ce n'est pas du tout raisonnable.

Du point de vue procédural, je remarque que quand il y a une proposition de renvoi en commission, l'article 47 de notre règlement prévoit que le débat ne porte plus que sur la question du renvoi en commission.

M. VAN DER LINDEN : je vais contrarier Mme CASUTT, mais...

Mme VERGAIN : M. VAN DER LINDEN, est-ce que votre intervention porte sur le renvoi en commission ?

M. VAN DER LINDEN : d'une certaine manière oui.

Je vais contrarier Mme CASUTT, je voudrais revenir sur le projet Genève-Montagne, je vais expliquer pourquoi je souhaite ce renvoi en commission.

J'ai lu le projet des objectifs sociaux et culturels qui a été annexé, je l'ai lu avec beaucoup d'attention et je dois avouer que j'en suis resté assez rêveur. Je me suis dit, après avoir lu ce document, que les auteurs de ce projet étaient en fait susceptibles de créer des projets extraordinaires. Ce sont des magiciens en quelque sorte.

En effet, si on regarde le schéma qui est joint à ce projet et qui montre les liens entre les activités liées à la montagne et ce qu'ils appellent un pôle social et culturel, on est stupéfait. Cela va toucher les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, cela va impliquer les personnes à statut précaire, les jardiniers amateurs, les apiculteurs, un nombre impressionnant de personnes.

Ce sont des activités de concert, ce sont des activités de spectacle, ce sont des activités de théâtre ; dans le cadre des activités liées à la montagne, on va organiser des compétitions internationales.

A partir de là, j'ai deux questions et j'en arriverai au renvoi en commission. La première, quelle est la vraisemblance de ce projet ? Elle me paraît extrêmement douteuse, on est comme dans un sapin de Noël, avec des cadeaux mais qui sont, lorsqu'on les ouvre, vides. C'est très général, il n'y a rien sur les procédures, il n'y a rien sur le personnel, il n'y a rien sur les liens avec la commune.

La deuxième question : est-ce qu'on a besoin de ce projet, est-ce que la commune ne peut pas imaginer un autre projet plus modeste, en lien avec la communauté, avec la population ? C'est pour cela que je suis d'accord avec un renvoi en commission.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

M. LORENZINI : je voudrais apporter quelques éléments de réponse, par rapport aux propos de M. MAUGUÉ.

Sur le fond, j'aimerais rappeler qu'au mois de juin, il y a eu un huis clos ; celui-ci a permis que je vous explique la situation qui était nouvelle ; que, lors de ce huis clos, le Conseil municipal a formellement renvoyé ce sujet à une commission agendée au mois de septembre. Au niveau de la procédure, je ne vois pas de problème particulier, si ce n'est que je concède que le dossier a été mené avec un certain rythme, mais cela s'est passé comme cela, donc il n'y a aucun problème de procédure.

Pour l'historique, j'aimerais rappeler que, en effet, depuis de très nombreuses années, une ligne de Fr. 22,5 millions figurait dans la planification des investissements et que le Conseil administratif précédent s'était basé sur deux expertises pour arriver à ce prix, ces expertises comportaient une erreur liée au fait qu'elles avaient été réalisées avant que le Plan localisé de quartier entre en force. Ce dernier a été entériné en 2016, il a été combattu par un certain nombre de recours, et il est entré en force depuis à peine une année.

Ce Plan localisé a déterminé formellement qu'une grande partie de la parcelle Aubert était en zone forêt, zone forêt qui ne donne pas de droits à bâtir. Ce qui a permis d'expliquer l'abaissement d'un montant de Fr. 14 millions, hors droits à bâtir, à Fr. 6.9 millions, puisque finalement cette expertise partait du principe que la valorisation de la parcelle était exploitable dans son intégralité et le calcul était fait avec un prix du terrain lié à la zone villas de l'ordre de Fr. 1000.— le mètre carré, donc cela valorisait artificiellement ce montant. C'est ce travail qui a été fait par le Conseil administratif actuel, soit une ré-étude de cette valeur qui a permis de ramener au juste prix aujourd'hui qui est de Fr. 6.9 millions. Cela c'est pour l'historique et l'explication par rapport au prix.

Maintenant, un autre élément qu'il faut peut-être avoir l'esprit, c'est que le projet de Genève-Montagne est un projet également ancien qu'il était envisagé de réaliser dans le Camembert à la Praille. Genève-Montagne a eu l'occasion de l'expliquer, voyant que ce projet stagnait depuis des années, est venue nous rencontrer pour imaginer un emplacement au sein du futur parc Pictet de Rochemont. Le Conseil administratif avait dit qu'il ne voyait pas cette infrastructure à cet emplacement, voulant garder ce parc comme un parc accessible à la future population du quartier du Pont-Rouge. Suite aux remarques de certains Conseillers municipaux de dire que l'achat de la parcelle Aubert devait être avec un but et pas simplement un agrandissement du parc Chuit, considérant que c'était plus une zone de forêt qui allait coûter à l'entretien qu'un espace vraiment utilisable pour la population, on a repensé au fait qu'ils étaient venus nous voir, on les a approchés et ils ont développé ce projet tambour battant, pleins d'ambition pour réaliser quelque chose à cet endroit.

Il faut peut-être préciser un certain nombre d'éléments, c'est vrai que c'est un vieux dossier, c'est vrai que c'est un dossier qui a été relaté à espaces réguliers au sein de différentes commissions et il est vrai que maintenant on se trouve devant la situation, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, que demain il y a une signature pour qu'un privé achète cette parcelle.

Quant au processus d'acquisition vis-à-vis des Aubert, on a eu l'occasion de vous en parler. Il y a eu une commission où l'on vous a expliqué la situation, c'était il y a plus d'une année, on vous a dit : les Aubert veulent vendre, ils veulent essayer de vendre 22,5 millions, on n'y croit pas, ils vont lancer un processus, ils l'ont lancé, il a abouti avec une offre de l'ordre de Fr. 17 millions de Genevelac 2 SA qui se signera demain.

La question est simple : cela ne sert à rien de dire que s'ils veulent vendre à quelqu'un d'autre, tant pis, on verra. Les choses sont faites, la situation est posée, elle est claire, demain ils



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

signent, ensuite on a la possibilité, si l'on décide ce soir, de faire l'acquisition du parc. Ces éléments sont factuels, on n'est plus dans l'hypothèse de rencontrer les Aubert pour discuter avec eux. Cela c'est derrière, maintenant il faut essayer de passer à l'étape suivante de savoir si formellement le Conseil municipal désire ou pas être propriétaire de cette grande parcelle située au sein du quartier de Surville.

Mme GILLIERON : quelle que soit notre décision finale, j'aurai encore entière confiance en la capacité de notre conseil municipal d'en tirer le meilleur parti en faveur de nos communiés ; je suis témoin depuis 2 ans de la qualité d'engagement de chacun d'entre nous au service de la population.

Vous m'accorderez certainement que nous avons une responsabilité unique, celle de servir les habitants de Lancy. Ceci que nous parlions d'usage des deniers publics, de qualité de vie, d'environnement, de garanties de sécurité et de civilité dans les quartiers.

Aucun de nous ne peut prévoir entièrement, aujourd'hui, quelle dynamique de quartier, quelles ressources et quelles difficultés vont être engendrées par la densification prévue en-dessus et en-dessous du parc Chuit, avec le nouveau quartier de Surville et le quartier de l'Adret. La gare du CEVA et le PAV provoqueront eux aussi des remous.

C'est pourquoi nous avons plus que jamais tout avantage à travailler ensemble, tous partis confondus.

Nous sommes justement là pour maintenir une concertation rapprochée avec le Conseil administratif afin de suivre de près les processus et de les adapter à ce qui convient à la majorité.

En acceptant cet achat, nous nous offrons un joker pour les deux quartiers de Surville et de l'Adret.

Les Verts voteront oui à l'achat de cette parcelle, avec proposition d'un amendement et on accepte le renvoi en commission.

M. COUTO : je reviens sur la question de savoir pourquoi on renvoie en commission comme l'a demandé mon collègue, M. FONTAINE. Nous pensons que c'est nécessaire parce que déjà lors de la Commission des finances, il y a eu plusieurs questions qui ont été posées. Concrètement, dans le cas où nous achèterions ce parc et que Genève-Montagne l'occuperait avec son projet, on n'a pas obtenu de réponse, avec tout l'entretien du parc et autres choses qui sont à côté, sur combien cela coûterait si c'était aux frais de la commune.

Une autre raison pour laquelle on demande un renvoi en commission, pour que ce soit mieux étudié, même si on prend le risque de ne pas pouvoir l'acheter par la suite si quelqu'un l'achète entre-temps, c'est parce qu'on est devant un projet d'achat que je considère comme fait un peu à la va-vite. Donc, je pense qu'il faut nous donner un peu plus de temps en commission pour prendre une décision plus raisonnable et plus correcte pour investir l'argent des contribuables.

M. FONTAINE : comme je l'ai dit précédemment, pour nous, si vous voulez faire passer ce projet, il faut le renvoyer en commission.

Par ailleurs, j'ai une question : il me semble qu'il y a un PLQ qui parle de zone forêt. De mémoire, je crois que le PLQ parle aussi d'installations publiques. Donc, s'il y a un PLQ avec des installations publiques, on ne peut de toute façon pas faire n'importe quoi. M. AESCHBACHER

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

confirme qu'à cet endroit, il y a un PLQ en zone forêt qui est voué à quelque chose de public. Donc, qui que ce soit qui achète cette parcelle ne pourra rien y faire.

M. BONFANTI : le propriétaire n'étant pas obligé de construire un bâtiment public, il peut rénover le bâtiment actuel, tout en ne construisant pas le bâtiment public. Du coup, ce ne sera pas accessible au public, vu qu'il n'y aura pas de bâtiment public.

M. LORENZINI : c'est un bâtiment de 1000 m2 d'activités publiques qui est constructible dans la parcelle Aubert. Si la personne ne réalise pas ce bâtiment de 1000 m2 d'utilité publique, il n'y a aucun problème, il peut fermer sa parcelle, il est chez lui.

M. CLEMENCE : tout d'abord, pour revenir sur la procédure et sur ce que disait M. LORENZINI, malheureusement elle n'a quand même pas été respectée. Bien sûr, on a renvoyé en commission, mais sur la procédure, ce renvoi a été fait à huis clos, mais ne contenait ni de délibération, ni d'exposé des motifs. On les a reçus la veille de la séance de commission, donc là il y a un vice de procédure.

Outre cela et pour en revenir au renvoi en commission, il n'y a absolument aucune urgence qui nous empêcherait de renvoyer en commission ce soir et d'en discuter à la prochaine Commission de l'aménagement. Pourquoi ? Parce que je ne crois pas que Genevelac 2 SA va acheter demain cette parcelle si nous ne votons pas ce soir le crédit. Aucun privé ne paiera Fr. 7 millions pour un parc où l'on n'a rien le droit de construire à part de l'équipement public, ni pour rénover des bâtiments qui sont vétustes et que la commune va devoir rénover elle si elle achète la parcelle ce soir.

Donc, aucune espèce de raison ne nous empêcherait de renvoyer en commission et d'en rediscuter. Il n'y a aucune preuve d'une quelconque urgence là-dessus, les actes de vente ne sont pas signés et ne le seront pas demain, c'est certain, et les Aubert ne vendront à personne d'autre, car personne d'autre ne voudra acheter cela à ces conditions.

M. DEROBERT : vu certains événements nouveaux qui viennent d'arriver comme le renvoi en commission et que certains disent que nous ne sommes pas dans l'urgence, je demanderai une suspension de séance de 5 minutes pour pouvoir en discuter avec mon groupe et éventuellement avec les autres groupes.

M. MATHIEU : pour moi, le renvoi en commission est deux fois inutile. C'est deux fois perdre du temps et de l'énergie. La première fois, effectivement, ce n'est pas demain qu'une fondation va donner 17 millions à la famille Aubert, mais c'est demain que cela va se discuter, donc cette commission arriverait, qu'on le veuille ou pas, sauf si on la fait à 3h00 du matin aujourd'hui, comme la grêle après la vendange.

C'est inutile une deuxième fois, parce qu'elle ne changera rien du tout à ce que l'on vote ce soir. Le parc restera le parc, il y aura le même nombre de mètres carré, il y aura le même nombre de droits à bâtir - il n'y en aura plus de toute façon - ce sera toujours de la zone forêt, ce sera toujours de la zone d'utilité publique et cette zone d'utilité publique est peut-être un des espaces les plus intéressants pour notre commune maintenant.

Je déborde un petit peu sur le non-renvoi en commission, mais quand on a un parc qui est située entre le Grand et le Petit-Lancy, à la gare du Pont-Rouge, entre l'Adret et Surville et qu'on ne veut même pas s'y intéresser au niveau de l'acquérir pour nos communiens, on fait une immense erreur d'aménagement du territoire. Donc, deux fois oui au parc et deux fois non au renvoi en commission.

Mme VERGAIN : je mets au vote la proposition de suspension de séance.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017*****Vote accepté à la majorité des membres présents******Suspension de séance de 10 minutes***

M. AESCHBACHER : j'ai une motion d'ordre pour clore le débat et voter sur le renvoi en commission. Je pense que tout le monde a eu le temps d'en discuter, on peut voter maintenant formellement si l'on est pour ou contre ce renvoi en commission et ensuite on verra si l'on continue le débat sur le reste ou pas.

Mme VERGAIN : je mets au vote la motion d'ordre, sachant qu'une personne par parti peut s'exprimer avant de voter le renvoi en commission.

***Vote accepté à l'unanimité***

Mme VERGAIN : avant le vote pour le renvoi en commission, une personne par parti peut s'exprimer.

Mme GACHET CREFFIELD : je souhaitais juste rappeler que nous avons voté au budget 2017 un crédit de Fr. 22,5 millions, qu'il figure au budget et que nous l'avons tous soutenu l'année dernière.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je mets au vote la proposition de renvoi en commission.

Mme CASUTT : à quelle commission ?

Mme VERGAIN : le Conseil administratif propose la Commission de l'aménagement ouverte à l'ensemble du Conseil municipal.

***La proposition de renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal est refusée par 17 non, 16 oui, 0 abstention.***

Mme VERGAIN : nous continuons le débat au sujet de l'arrêté.

Mme GILLIERON : les Verts vous proposent un amendement : « tout projet sur cette parcelle sera soumis au préalable à validation du Conseil municipal ».

Mme VERGAIN : je mets au vote la proposition d'amendement.

***L'amendement proposé par le groupe des Verts est accepté par 17 oui, 9 non, 7 abstentions.***

M. AESCHBACHER : j'aimerais intervenir au nom du groupe PLR par rapport à la prise de position sur ce projet, ce d'autant plus avec l'amendement qui vient d'être voté, qui est un élément important.

Il a effectivement été fait mention que le montant de l'acquisition de cette parcelle avait été voté régulièrement ces dernières années, pour un montant avoisinant les Fr. 15 millions. Et jamais personne au sein de la Commission des finances, en tout cas depuis que j'y siège, c'est-à-dire 3 ans, n'a remis en question cet achat.

On passe de Fr. 15 millions à Fr. 6 millions, c'est « le risque » que l'on pourrait prendre, mais ce serait par rapport au budget une baisse intéressante.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

Ce qui est aussi important, c'est de rappeler que l'ancien Conseil administratif avait émis le souhait d'acheter cette parcelle à un montant exorbitant, cela a été rappelé en commission, que le Conseil administratif actuel en charge de ce dossier avait dès le début dit que cette parcelle était surévaluée et avait fait le nécessaire pour rediscuter du prix et vérifier le prix. Et aujourd'hui, on a la chance d'arriver avec une parcelle à Fr. 6.7 millions, ce qui jusque-là n'était pas l'élément qui nous motivait très clairement au sein du groupe PLR à acheter cette parcelle pour en faire un parc. On va être très clair, on trouvait que Fr. 6.5 millions pour un parc, c'était un montant astronomique.

Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a un projet – avec un certain nombre de réserves, il est vrai – mais on a reçu un certain nombre de documents – dans les délais, hors délais, je pense que ce n'est ni la première ni la dernière fois que l'on recevra des documents dans des délais qui ne sont pas raisonnables, il y a d'autres documents qui sont arrivés beaucoup plus tardivement et qui ont été votés sans autre.

En étudiant ce projet, c'est un projet intéressant pour le groupe PLR parce qu'il est autofinancé. Et très clairement, notre volonté aussi – et vous avez vu la présentation du budget, vous avez vu que l'on a la chance, en tant que troisième commune du canton, de ne pas avoir les mêmes soucis que la deuxième commune, qui est la Ville de Vernier, qui va présenter un budget déficitaire, qui va devoir faire un plan de redressement et qui, pour la petite histoire, a dû supprimer une bonne partie de l'aide au développement dans son budget. Nous serons particulièrement attentifs à cela, car comme l'a dit le Conseiller administratif délégué aux finances, on va au-devant de vaches maigres.

Avoir un projet qui, aujourd'hui, est financé par une fondation, par des banques, est un projet intéressant pour nous puisqu'il est autofinancé.

Ce qui nous intéresse encore plus, c'est l'amendement qui a été voté par ce Conseil qui laissera la possibilité à ce Conseil de décider de ce que l'on souhaite faire. Si par hypothèse, le projet de la Maison de la Montagne ne se réalisait malheureusement pas, cela nous permettrait de revenir sur le projet, sachant que pour le groupe PLR il est exclu d'y faire une maison de quartier ou d'autres choses de ce type-là, puisque l'on sait qu'aujourd'hui, on a des finances qui sont assez problématiques et qu'elles le seront encore plus demain, et surtout parce que je vous invite à venir visiter la nouvelle maison de quartier du Plateau, qui est une belle maison de quartier, qui est dimensionnée, à mon avis, largement par rapport au futur développement des quartiers de cette région et je pense que les personnes pourront aller dans cette maison de quartier-là.

Donc nous voterons l'achat de cette parcelle.

M. VAN DER LINDEN : ayant été un peu frustré lors de mon intervention et passablement perturbé dans mon raisonnement, je voudrais en revenir à la conclusion de ce que je voulais dire.

Manifestement, le projet qui est présenté, même si on m'a dit que les auteurs avaient une grande ouverture, c'est un projet qui est un peu mégalomane. Il va drainer, selon les auteurs, un flux de public extrêmement important, les constructions ne laissent d'ailleurs qu'un espace vert extrêmement limité et même la ceinture forestière, ils veulent en faire de l'accrobranche. Donc, ce n'est plus un parc public, ce n'est plus un espace vert, c'est une fourmilière ou une ruche.

En lisant le projet, je me demandais d'ailleurs s'il ne faudrait pas faire un parking important, parce que s'il y a des compétitions internationales de grimpe, cela va drainer une population

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

importante. Je trouve que ce projet n'est pas vraisemblable, il est passablement bling-bling et quelque peu mégalomane.

Je reviens sur la question que je posais : est-ce que la commune a besoin d'un tel projet ou n'a-t-on pas plutôt besoin d'un projet plus modeste, plus proche de la population, comme on l'a dit, qui sera très dense avec une animation culturelle, une animation sociale, une culture communautaire, un projet qui prenne en compte la complémentarité avec les autres structures – je rappelle qu'il y a la maison de quartier qui va bientôt être inaugurée, il y a la salle communale du Petit-Lancy, qui va servir aussi pour des concerts, etc.

Donc, je trouve qu'on a à réfléchir à un projet différent, plus proche de la population, avec une co-construction de ces structures, plutôt que quelque chose qui nous est imposé, en quelque sorte, et qui va finalement laisser ce parc avec très peu de verdure et une population, un public extrêmement important.

Merci de m'avoir laissé poursuivre mon raisonnement.

M. MAUGUÉ : décidément, notre parti s'exprimera beaucoup ce soir. L'argument de dire que c'est la faute de l'ancien Conseil administratif, j'aimerais quand même rappeler que la première Commission de cette législature où on nous a présenté pour la première fois cette acquisition, on nous a expliqué que c'était une opération qui était neutre financièrement. On a eu tout un exposé nous expliquant qu'avec les droits à bâtir dont on disposait, cette opération serait blanche. Ce qui a, chez le PLR également et surtout chez le PLR, suscité un certain nombre de questions, car on renonçait ipso facto à des droits à bâtir, puisque leur réalisation était consacrée à l'achat de la parcelle et que, au fond, on pouvait simplement les encaisser et les consacrer à autre chose.

Donc, ces Fr. 22 millions ont aussi été défendus dans cette législature. On avait plaidé un renvoi en commission, certes, mais ce que je ne comprends pas, moi je ne crois pas au Père Noël, je ne crois pas qu'un terrain baisse de valeur de Fr. 14 millions à Fr. 7 millions, du jour au lendemain, comme cela parce qu'on négocie, parce que tout à coup l'acheteur nous fait un fleur absolument extraordinaire, je n'y crois pas.

Donc, avant d'avoir un achat pour une valeur quand même conséquente, on a entendu la présentation du budget tout à l'heure, on nous a dit : la commune va faire face à des défis financiers, il va falloir être prudent, certes cela a été budgété, cela a été reporté chaque année, on a dit Fr. 22 millions, c'est resté inscrit au budget, mais quand on vote le budget, on ne va pas regarder chaque ligne, questionner à nouveau pour savoir pourquoi on reporte d'une année à l'autre, il n'y a pas eu de véritable débat autour du budget, ce n'est pas un argument de dire que c'est reporté d'année en année.

Notre groupe n'acceptera pas d'acheter comme cela, les yeux fermés, sans avoir vu les expertises qui estimaient ce bien à Fr. 22 millions, soit Fr. 14 millions pour le terrain et Fr. 8 millions pour les droits à bâtir, sans avoir vu comment le prix est construit aujourd'hui. On ne s'engage pas dans ces conditions et surtout sous une telle pression, quel que soit l'enjeu, même si c'est un enjeu intéressant. Cet argent - on a toujours voulu maîtriser notre foncier dans notre commune - on peut le consacrer à autre chose, on peut le consacrer à de l'habitation ou autres. Ici, on avance à l'aveugle. Et on avance à l'aveugle, on vient d'entendre à nouveau les mérites de ce projet. 25 millions, comme l'a dit mon collègue, c'est un projet pharaonique, on n'a absolument aucun élément qui nous indique que l'association Genève Montagne réussira à réunir ces moyens. On parle déjà d'une réalisation par étape, il ne faut pas se leurrer, une réalisation par étape, Genève Montagne ne sera jamais capable de payer la rente des droits de superficie à 3% de la valeur.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

De plus, ils nous proposent d'aller dans le Conseil de fondation, cela veut dire qu'il faudra encore peut-être les aider, mais on va se traîner – si vous me passez l'expression – un boulet. Pour tous ces motifs, je trouve cela très regrettable d'ailleurs que cela ne soit pas renvoyé en commission, parce qu'on n'est pas foncièrement opposé à l'achat de cette parcelle mais en aucun cas dans ces conditions.

Donc, on va devoir voter contre cet achat de parcelle, c'est malheureux que l'on ne se donne pas le temps de réfléchir, parce que c'est du bluff, comme l'a dit mon collègue de parti, demain ce contrat si on refuse cet achat de parcelle, ne sera pas signé.

M. LORENZINI : j'aimerais m'inscrire en faux par rapport aux propos de M. MAUGUÉ. En début de législature, nous avons fait une séance d'information pour présenter au nouveau Conseil municipal la situation de ce dossier, qui était reporté d'année en année dans le budget. On avait simplement expliqué que l'estimation des Fr. 22,5 millions était historiquement là couverte par la valeur des droits à bâtir du parc Chuit, additionnée à celle de la parcelle Aubert, ce qui est vrai. On avait également dit lors de cette séance qu'on estimait que le prix était surfait et qu'il allait être revu.

Nous n'avons jamais – le Conseil administratif actuel – défendu l'idée qu'il fallait acheter cette parcelle à Fr. 22,5 millions.

M. FONTAINE : je pense qu'il n'y a pas besoin d'être très fort en arithmétique pour connaître le résultat du vote auquel on va procéder dans un moment. Je vous propose de voter. Je relèverai simplement que – je n'ai pas la diction de M. MAUGUÉ ou de M. AESCHBACHER – mais en bon Genevois et en bon MCG, je vais vous dire une chose et je vais utiliser des mots – en huis clos j'utiliserai d'autres mots – mais nous prendre en otage par rapport à la date c'est scandaleux. Sachez que pour cette fois on refusera et que dorénavant on refusera à chaque fois que l'on se permettra de nous prendre en otage avec une date fixée à demain, alors que tout le monde sait, dans cette assemblée, que cela pouvait être reporté. La prise d'otage, pour ne pas dire « les couilles dans l'étau », plus jamais.

M. MATHIEU : ce que je pourrai dire n'ajoutera rien, donc je rejoins M. FONTAINE.

Mme VERGAIN : nous allons passer au vote de cet arrêté amendé.

M. CLEMENCE : pouvez-vous lire l'arrêté ?

Mme VERGAIN : oui.

*Vu le plan localisé de quartier N° 29885 situé dans le périmètre compris entre la rampe Quidort, la route de Chancy, le chemin des Vieux-Chênes et la rampe du Pont-Rouge, adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 2014,*

*Vu que la parcelle 1652, d'une surface de 21'860 m<sup>2</sup>, propriété de l'hoirie Aubert, va être vendue à la société GENEVELAC 2 SA,*

*Vu que la société GENEVELAC 2 SA va procéder à cet achat dans le but d'acquérir des droits à bâtir permettant la réalisation des immeubles prévus dans le plan localisé de quartier précité,*

*Vu qu'elle a proposé à la Ville de Lancy de racheter la parcelle 1652, vidée de ses droits à bâtir,*

*Vu l'intérêt de cette parcelle qui permettrait d'agrandir le parc public Chuit voisin, parcelle N°1604, propriété de la Ville de Lancy,*

*Vu le projet d'acte dressé par Me Claude TERRIER, notaire,*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

*Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 6 septembre 2017 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *d'acquérir la parcelle N° 1652 de Lancy, sise 17-19, chemin des Erables, d'une surface de 21'860 m2 avec bâtiments, dès qu'elle sera propriété de la société GENEVELAC 2 SA, pour le prix de :*

	<i>Fr. 6'900'000.-</i>
<i>Frais d'enregistrement et émoluments RF</i>	<i>Fr. 245'000.-</i>
<i>Total à payer à GENEVELAC 2 SA</i>	<i>Fr. 7'145'000.-</i>
<i>Frais d'acte de l'étude</i>	<i>Fr. 29'300.-</i>
<i>Total</i>	<i>Fr. 7'174'300.-</i>

2. *en sus pour les frais d'acte de la Ville de Lancy, de solliciter de l'Etat de Genève, vu l'utilité publique de cette opération, l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier, estimés à Fr. 243'700.-, ramenant le montant des frais à Fr. 29'300.-,*
3. *d'incorporer la parcelle n° 1652 au domaine privé, assimilé au domaine public communal,*
4. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 500, compte 33.500,*
5. *de porter cette somme au bilan, rubrique 140, compte 33.140, dans le patrimoine administratif,*
6. *d'amortir cette dépense en 40 annuités (MCH2) dès 2018 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 33.331,*
7. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence de Fr. 7'000'000.- (sept millions) afin de financer cette acquisition,*
8. *de déléguer deux Conseillers administratifs pour signer tous actes y relatifs,*
9. *d'affecter prioritairement le produit de la vente des droits à bâtir de la parcelle n°1604 au remboursement de la dette contractée pour l'acquisition de la parcelle n°1652,*
10. *de soumettre au préalable tout projet sur la parcelle n°1652 à la validation du Conseil municipal.*

Mme VERGAIN : ce vote nécessite une majorité qualifiée, donc je suis votante. La majorité est à 18 voix.

**L'arrêté 109-17.09 est accepté par 18 oui, 16 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017****12) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 28 août 2017 –  
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT****a) Présentation de la Semaine des films intergénérationnels organisée en collaboration  
avec l'Association VIVA**

=====

M. DEROBERT présente le sujet : l'idée de ce festival est de présenter une série de films sur le thème des relations intergénérationnelles. C'est une manière de tisser des liens entre les enfants et les plus âgés, ce qui a des aspects bénéfiques pour toutes ces catégories d'âge. Cette manifestation a été montée conjointement entre des privés et la commune qui lui donne son soutien, notamment financièrement. Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN et Mme BABEL ROSTAN, à l'origine de ce projet, ont aussi, en partie, donné la substance de la programmation de ce festival qui se déroule sur 4 jours. En tout, il y aura eu 7 séances qui ont toutes été suivies d'une activité telle que goûter, activité créatrice ou table ronde.

**b) Examen des subventions 2018 en lien avec la culture**

=====

M. DEROBERT présente le sujet : suite à la demande de la commission, M. LORENZINI nous présente le projet des subventions du budget 2018. La commission a pu constater qu'un bon nombre de subventions sont en faveur d'associations qui ont conclu un contrat de prestations avec la mairie, que certaines subventions sont non monétaires et que l'ensemble de la rubrique a un petit peu diminué notamment par l'abandon de certaines manifestations.

**c) Poursuite de l'examen de la politique et la planification culturelle de la Ville de Lancy**

=====

M. DEROBERT présente le sujet : M. LORENZINI nous présente le document relatif à la politique culturelle de la commune qui a évolué suite aux remarques de la commission. Un commissaire s'en réjouit, demande encore quelques ajustements et encourage la reformulation de certains paragraphes. Il est aussi demandé si la version finale de ce document sera rendue publique. La réponse n'est pas encore définitive, mais il n'est pas impossible qu'il figure sur le site internet. Après quelques autres questions, il est relevé par le président la qualité du débat autour de ce document.

**d) Divers**

=====

M. DEROBERT présente le sujet : à une question d'un commissaire, il est répondu que l'idée du festival des lumières est de faire découvrir des endroits moins connus de la commune.



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017****13) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 septembre 2017 –  
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT****a) Présentation de la nouvelle procédure de la signalétique (art. 1A RALCR)**  
=====

Mme RUERAT présente le sujet : il existe en effet de nouvelles compétences concernant la pose de signaux pour la commune.

Les signaux de danger, les indicateurs de direction, les indicateurs de localité, ainsi que les places de stationnement pour les personnes handicapées, les emplacements interdits au parcage et la pose de miroirs pour les accès privés peuvent être mis en place par le service technique de la commune.

La Direction générale des transports (DGT) ne doit donc plus valider ces mesures. Désormais, la commune peut décider elle-même d'installer un panneau. Par contre, la DGT doit de même être avisée lorsque la commune souhaite installer un panneau ou un miroir.

En effet, la commune doit transmettre un plan montrant l'emplacement exact du futur panneau et elle doit aussi fournir une photographie afin que la DGT mette à jour son site internet.

Concernant les cases pour les personnes handicapées, la commune est chargée de faire le rapport d'enquête et de le transmettre à la DGT, ainsi qu'un plan de l'emplacement de la future place de stationnement.

**b) Divers**  
=====

Mme RUERAT présente le sujet : un commissaire a remarqué qu'un trottoir provisoire en goudron avait été posé au chemin de Claire-Vue. En effet, la commune a mis 2 ans et demi à obtenir l'autorisation pour réaliser le sens unique. C'est pour cette raison qu'un trottoir a été installé de manière provisoire dans l'attente de l'autorisation.

Cependant, à terme, un trottoir définitif ainsi que la piste cyclable seront aménagés dans le cadre du projet immobilier qui se situe à proximité.

Un commissaire a constaté que les camions utilisés pour les travaux du CEVA accèdent au chantier par un chemin qui est généralement interdit aux camions. Actuellement, le seul point d'entrée du chantier se situe en bas de la route du Grand-Lancy. N'existerait-il pas un autre chemin que ces camions pourraient emprunter ? Ceux-ci passent par l'avenue des Communes-Réunies puis descendent la route du Grand-Lancy, ce qui est problématique puisque la piste cyclable revient à cet endroit sur la route. Est-ce que les camions pourraient éventuellement aller sur la droite et emprunter la route des Jeunes ?

Un commissaire a été approché par les habitants du quartier de Mallet. Ceux-ci se sont plaints auprès de lui des nuisances provoquées par le chantier. Les habitants souhaiteraient surtout avoir une explication concernant le but et la durée de ces travaux.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

Un communiqué de presse avait été fait au mois de juin par la mairie avec des précisions sur le chantier. Il est prévu d'envoyer un courrier aux habitants pour leur communiquer les différentes étapes du planning.

L'entrée du parking de l'école de Florimont pose des problèmes de circulation, des chicanes posées sur la route n'ont pas résolu le problème, un ralentisseur a été aussi installé. Un Visispeed est prévu d'être installé et aussi un bilan avec les personnes s'occupant de la circulation devant l'école sera fait.

### 14) COMMISSION SOCIALE – Séance du 5 septembre 2017 – Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI

---

#### a) Visite et présentation de l'association La Virgule

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : Mme BAERTSCHI, responsable de la Virgule, nous en présente le fonctionnement. 14 personnes habitent actuellement au foyer. 2 chambres pour femmes ont récemment été créées. La mission principale de la Virgule est d'aider les personnes accueillies sur le chemin de l'autonomie, cela suppose qu'elles fassent preuve d'une certaine indépendance et soient capables de s'autogérer. Le foyer se compose de lieux communs, gérés d'une manière participative, et de chambres à 2 lits. Le loyer pour les personnes accueillies est de Fr. 1'000.-- par mois. Le suivi des personnes au foyer est d'ordre essentiellement social.

La Virgule propose aussi un accueil d'urgence dans deux roulottes. L'accueil y est gratuit et limité à 3 mois. Un troisième type d'hébergement, disponible depuis février 2017, est proposé : un appartement de six pièces sur deux étages pouvant accueillir quatre personnes. Ceux qui y résident ont une activité et ont préalablement habité au foyer.

Une activité supplémentaire a été instaurée depuis octobre 2016 : celle d'aller à la rencontre de personnes dans les rues de Lancy, en collaboration avec la police municipale, les TSHM et l'unité mobile d'urgences sociales de l'IMAD.

#### b) Examen du budget de fonctionnement 2018 – Volet social

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : le budget 2018-volet social est discuté point par point, avec comme objectif pour les commissaires de poser des questions et d'échanger. La Présidente rappelle qu'un effort de réduction du budget de l'ordre de 5% à 10% a été demandé à tous les services.

En préambule, M. RENEVEY précise que la présentation des comptes a changé suite au passage à un nouveau système de répartition des comptes.

Suite à la constatation d'une augmentation globale de Fr. 500'000.- dans le budget 2018, Messieurs RENEVEY et DEMIERRE décrivent plusieurs facteurs : il y a tout d'abord les augmentations statutaires en ce qui concerne les charges salariales, notamment pour la Petite Enfance qui compte un grand nombre de collaborateurs. Puis M. RENEVEY fait référence aux nouvelles constructions telles que la maison de quartier du Plateau et à l'Espace Palettes, qui engendrent des coûts de fonctionnement supplémentaires, tant sur le plan des charges en personnel que pour la maintenance.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

Concernant la maison de quartier « Sous l'Etoile », qui s'installera à l'Espace Palettes, anciennement centre Marignac, certains éléments de fonctionnement ne sont pas encore connus.

Une augmentation des places d'accueil pour les mamans de jours est également relevée, ainsi que la création de 20 places supplémentaires en garderie et 2 en crèche.

La hausse demandée pour la ludothèque est liée à son déménagement à l'Espace Palettes. Aux frais de fonctionnement est ajoutée une subvention sous forme de loyer.

Il est ensuite constaté une hausse importante pour les loisirs, manifestations et fêtes. M. RENEVEY répond entre autres que la fête des 3 marchés a pris de l'ampleur, et que le nombre de manifestations et fêtes augmente au fil des années. Il ajoute qu'il serait bon à l'avenir de faire un point afin d'éviter que la hausse ne se poursuive.

La question de la Petite Enfance est ensuite ré-évoquée. M. RENEVEY informe les commissaires qu'une étude du service financier est en cours concernant les coûts des différentes structures.

L'augmentation demandée pour l'Association VIVA est ensuite discutée. M. RENEVEY et M. DEMIERRE justifient l'augmentation par l'implantation de VIVA à l'Espace Palettes et par conséquent le développement de leurs activités au Grand-Lancy, ainsi que le renforcement de la dotation pour des projets au Petit et au Grand-Lancy.

A une question d'un commissaire concernant la rubrique « Asile, promotion de l'intégration », M. DEMIERRE répond qu'il s'agit d'un ensemble de subventions accordées à diverses structures œuvrant pour les migrants.

Concernant l'augmentation de la subvention demandée pour « La Virgule », M. DEMIERRE explique que cela est principalement lié au développement de leurs activités, à savoir l'appartement et le travail de rue. Il précise qu'il a été proposé à la Virgule une progression par étapes.

M. RENEVEY relève l'implication importante de Lancy pour les personnes en situation précaire et notamment concernant les personnes migrantes.

La question de créer des postes transversaux pour s'allier à d'autres communes est évoquée. Cela semble complexe à mettre sur pieds.

Sous la rubrique « Organismes sociaux – divers » figurent de multiples organismes qui touchent l'aide à la famille et à la jeunesse. Des réflexions sont en cours par rapport aux structures cantonales notamment.

L'augmentation de la contribution aux repas des restaurants scolaires est expliquée par une augmentation de 10% d'enfants par année et le fonctionnement de l'école du Sapay.

Des inquiétudes sont exprimées quant à l'augmentation générale des demandes et sur la suite à y donner, dans le contexte actuel où la commune doit faire des économies.

Tout en tenant compte d'une prise de conscience d'une hausse nécessaire dans le domaine social, il est relevé qu'il faudra également tenir compte de ces contraintes financières et faire des choix politiques.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

Messieurs DEMIERRE et RENEVEY reviennent sur les augmentations imposées évoquées précédemment, l'éventail important des domaines à couvrir. M. RENEVEY constate que des arbitrages budgétaires seront nécessaires afin de limiter les coûts, puis ajoute que le contexte cantonal où la précarité est importante demande des prestations sociales accrues.

**c) Divers**

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : M. RENEVEY mentionne l'inauguration de la maison de quartier du Plateau le 30 septembre.

La question des travaux d'été proposés aux jeunes est évoquée. Ils sont gérés au niveau du secrétariat général de la mairie. Une information paraît en début d'année. Les places sont très limitées et sont attribuées par tirage au sort.

Concernant la gestion du tea-room de l'Espace Palettes, M. DEMIERRE indique que M. Philippe Wetzel qui a été engagé pour ce poste a pris ses fonctions. N'ayant pas encore reçu l'autorisation d'exploiter, il a néanmoins proposé de prendre en charge la réalisation du buffet lors de l'inauguration avec des jeunes qui vont assurer le service.

**15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 septembre 2017 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****a) Révision du Plan directeur communal – Point de situation**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseiller administratif en charge explique qu'il s'agit d'effectuer un point de situation sur ce dossier. En effet à la suite de l'adoption du Plan Directeur Cantonal 2030, les communes ont l'obligation de mettre en conformité leur Plan Directeur et ce dans les trois ans qui suivent.

L'objectif principal de cette révision est la mise en conformité tout en profitant d'y intégrer une vision plus stratégique. Pour cela plusieurs groupes interdisciplinaires ont été constitués pour cette tâche. Il est précisé que le PDCom de 2008 reste d'actualité. La révision n'a pas pour but de le remplacer, mais de le compléter et de le mettre à jour. Il s'agit d'une démarche participative, notamment pour les cheminements piétonniers. Un retour sera effectué lors de la prochaine Commission d'aménagement du territoire.

Par ailleurs et pour rappel, le Président et le Vice-président de la commission feront partie de la structure technique et auront des retours sur l'état d'avancement du PDCom.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017****b) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet :

*Modification de zone entre la rampe du Pont-Rouge et chemin des Vignes*

Le Conseil d'Etat n'a pas tenu compte des oppositions de la commune. La Ville de Lancy a donc décidé de faire opposition au projet de loi, d'autant plus que la modification de zone avait été refusée à l'unanimité par le Conseil municipal.

*PLQ Interface-Palettes*

La FPLC s'oppose à l'urbanisme proposé. Le PLQ avait pourtant été réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs présents, dont la FPLC. La Fondation s'oppose à l'urbanisme prévu car le tram devrait passer autour de l'un des bâtiments de logement. Ils estiment donc que le projet n'est pas réalisable. Le Conseiller administratif indique que ce point n'a jamais été relevé lors des séances communes. Le PLQ est dès lors remis en question puisque la FPLC est propriétaire de la parcelle ; de nouvelles séances devront donc être prévues. En revanche, une bonne nouvelle est que l'Etat a confirmé l'inscription de 40 places de parking dans ce même PLQ, ceci en compensation de celles perdues au chemin des Palettes.

Enfin la commission est informée qu'une séance avec le Conseiller d'Etat, en charge de la mobilité et le Conseil administratif est prévue afin d'aborder plusieurs dossiers chauds.

**16) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 12 septembre 2107 –  
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET****a) Présentation du Vélo club de Lancy**

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : fondé en 1922 par un groupe d'amis, le Vélo club de Lancy fête cette année ses 95 ans.

M. SCHUTZ, président, informe que le Vélo-club Lancy compte aujourd'hui 76 membres, dont 13 Lancéens.

M. SCHUTZ explique que n'importe quel membre du club peut assister aux séances du comité. 12 membres sont présents très régulièrement.

M. SCHUTZ aborde ensuite les ressources du club. Outre le site internet, le club a une page Facebook. Le club possède un véhicule pour ses déplacements et pour suivre les coureurs. Le club possède également quelques vélos qu'il peut prêter. Cependant, ces vélos sont très vieux et il serait opportun d'en acquérir de nouveaux.

*Manifestations et activités du club en 2017*

En février, s'est déroulé le camp à La Londe-les-Maures. Le 26 août a eu lieu le Grand prix du Vélo-club Lancy pour les juniors et les amateurs. Le 23 septembre, des courses d'animations pour les écoliers ont eu lieu dans le cadre de la Fête de l'Abeille et du Terroir. En novembre, se déroulera le 55<sup>ème</sup> Omnium genevois de cyclo-cross. Le club a également organisé des activités dans le cadre de la Semaine sans télévision et Tuttisports.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017****b) Bilan Tuttisports – Edition 2017**  
=====

Mme ROSSELET présente le sujet : M. CARNAZZOLA, chef du service des sports, propose de faire un bilan intermédiaire. La manifestation a débuté lundi 11 septembre mais les travaux ont commencé au début de l'été. Des formulaires ont été envoyés à toutes les sociétés sportives de la commune. Un contact est également établi avec les établissements scolaires, à la fin de l'année, afin de connaître les effectifs. En termes de chiffres, 14'000 tous ménages sont envoyés sur la commune. 10'000 flyers sont distribués dans les écoles communales, du primaire et du secondaire. Des flyers sont également envoyés à l'école de commerce Aimée-Stitelmann et au CECG Madame de Staël. La commune a aussi d'autres supports publicitaires, comme la bâche qui se situe sur la cheminée de la piscine. Des banderoles sont également installées à divers endroits de la commune. Cette année, des annonces ont aussi été diffusées sur les écrans du centre commercial de la Praille. M. CARNAZZOLA explique que, cette année, 42 sociétés sportives ont participé à la manifestation. On dénombre environ 220 activités. Une 9<sup>ème</sup> édition est prévue l'année prochaine.

**c) Contrats de prestation – Point de situation**  
=====

Mme ROSSELET présente le sujet : M. le Conseiller administratif informe que les contrats de prestation sont publiés sur Intranet. A terme, la commune souhaiterait que des contrats de prestations soient conclus avec toutes les associations sportives qui bénéficient de subventions et d'un local.

Le Conseiller administratif explique que la durée des contrats de prestations équivaut à la législature. Les deux parties se mettent d'accord sur des obligations réciproques. La commune alloue généralement une subvention ou met à disposition des locaux. Le montant alloué est donc généralement garanti pour la durée d'une législature.

Un commissaire explique que, dans toutes les communes qu'il a fréquentées, les contrats de prestations sont établis l'année de l'élection du Conseil municipal. Les subventions sont souvent aussi attribuées à ce moment-là, ce qui est regrettable. En effet, les personnes en place n'ont pas de recul sur ce qu'il se passe au Conseil municipal pour prendre de telles décisions.

Le Conseiller administratif trouve la remarque très pertinente. Il est en effet difficile de prendre certaines décisions en début de législature, alors que les dossiers sont inconnus.

Le Conseiller administratif explique aussi que s'il fallait augmenter ou diminuer une subvention au fil des années, il faudrait le spécifier à travers le contrat de prestations. Il ajoute aussi que depuis que les associations remplissent le même questionnaire, des comparaisons sont enfin possibles.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017****d) Divers**

=====

Mme ROSSELET présente le sujet :

*Piscine de Lancy*

Une question est posée : bulle ou couverture ? Le sujet sera traité le 31 octobre en commission.

Un projet concerne le stade de Lancy-Florimont. L'institut cherche activement des locaux pour les activités physiques puisqu'il n'a pas assez de place. La commune cherche également des locaux. A noter que l'institut est prêt à investir pour la réalisation d'une halle sportive sur le terrain d'une maison appartenant à la commune et mise à disposition de la Ciguë. Il s'agirait de détruire cette maison située à côté du terrain de basket. Cela permettrait de répondre tant aux besoins des clubs lancéens qu'à ceux de l'institut.

**17) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 13 septembre 2017 –  
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY****a) Plan directeur des cheminements piétons : présentation de la démarche**

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : M. BONFANTI annonce que ce point vise à présenter la problématique des cheminements piétons, intégrés au Plan directeur communal, le PDCom. Il s'agit d'aborder la structure interne. La notion de plan directeur des cheminements piétons, le PDCP ou la démarche de la ville de Lancy sera participative.

Le PDCom n'est plus conforme et doit être révisé selon le Plan directeur cantonal 2030 adopté en avril 2015. Les communes doivent réviser leur PDCom dans les 3 ans qui suivent l'adoption du Plan directeur cantonal, le PDCant, soit au plus tard au mois d'avril 2018.

Mme NAHORY informe que la phase de concertation du PDCP débutera de suite. L'objectif final est d'aboutir à un avant-projet validé par les Conseillers administratifs en juin 2018 et une approbation du Conseil d'Etat et du Conseil municipal aux mois de mai-juin 2019.

Le PDCP n'avait jamais été validé par le Conseil d'Etat car son degré de précision était insatisfaisant. Cette révision doit cette fois être validée par le Conseil d'Etat pour qu'elle ait force de loi.

Mme TOMBET rappelle que le but du PDCP est d'avoir un pilotage combiné entre l'urbanisme et le développement durable. Les principaux enjeux du PDCP sont, selon une approche cantonale : la sécurité, la continuité des cheminements et le confort des usagers. La carte du PDCP sera complétée par un rapport et des fiches sectorisées pour renforcer le côté opérationnel. La population participera aussi au processus autant sur le terrain avec un itinéraire ciblé conduit par des enfants, des adultes, des personnes âgées, des personnes en situation d'handicap et finira par de petits questionnaires en fonction des groupes.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017****b) Divers**

=====

Mme GLASSEY présente le sujet :

*Déchets de jardin*

On trouve des sacs moyennement dégradables maintenant dans les grandes surfaces à un coût d'environ Fr. 1.- pièce. Cependant, il y a dans les magasins de jardinage des sacs pliables réutilisables en matière tissé-plastifié.

*Parc Louis Bertrand*

M. BONFANTI annonce l'ouverture du parc Louis Bertrand en octobre. L'inauguration officielle aura lieu au mois de mars-avril 2018 ainsi que l'ouverture du skate plaza.

*Parc des Morgines*

M. BONFANTI annonce que les travaux seront terminés l'an prochain.

**18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

Mme CASUTT : la première proposition concerne notre nouveau Conseiller municipal. M. Simon ANTICH prendra les commissions qu'avait M. REYMOND, c'est-à-dire la Commission de l'administration et la Commission des finances.

La deuxième chose : à Plan-les-Ouates, on fait une revue début novembre. J'enverrai cette invitation à notre secrétaire pour qu'elle vous la fasse parvenir, si vous voulez venir voir comment cela se passe à Plan-les-Ouates au niveau politique.

La troisième chose est une question pour notre Conseiller administratif en charge des sports. J'ai été interpellée, la dernière fois que je suis allée voir un match au Grand-Lancy, par les présidents qui se font du souci pour l'avenir du club. J'ai vu l'analyse de la Cour des comptes. J'aimerais bien que suite à cette analyse, on revoie la convention entre la commune et le club de football. L'analyse montre des manquements quant à la surveillance de ce club et je pense qu'il serait bien que l'on voit assez vite où ils en sont pour que ce club ne mette pas la clé sous la porte parce qu'on sait qu'il prend en charge plusieurs centaines d'enfants de tout âge. Je crois avoir vu dans le rapport de la Commission des sports que vous alliez faire sous peu une commission conjointe sports et finances, je pense que ce serait bien que cela soit fait au mieux et au plus vite.

M. FONTAINE : j'ai une question concernant la maison Roederer. Nous avons appris un peu par hasard et grâce au journal local que le nom de la maison Roederer avait changé, à savoir qu'à partir de maintenant elle s'appelait l'annexe de la Villa Bernasconi [*on lui indique qu'elle s'appelle maintenant la Dépendance*]. Si l'on peut parfaitement comprendre la stratégie de ce changement de nom et l'approuver, on est néanmoins déçu de l'apprendre par Le Lancéen, alors qu'on aurait pu l'apprendre en commission. Et une fois de plus, le nouveau trio dirigeant de cette commune nous a habitués à la collégialité et j'espère qu'il va continuer, faute de quoi on va se tirer dessus à boulet rouge et cela n'apportera rien à personne.



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

J'ai encore une question : si la famille Roederer avait été enseignant, géographe ou architecte, est-ce que vous auriez changé le nom ? C'est une plaisanterie, mais ç'aurait été sympa de nous avertir et de ne pas nous mettre devant le fait accompli.

M. AESCHBACHER : j'ai vu avec intérêt, au sujet de la gare que l'on construit au bas de la route du Grand-Lancy, que les panneaux qui ont été posés indiquent la dénomination de Lancy-Pont Rouge. Ma question au Conseil administratif : cette décision a-t-elle été validée ? Je suis en tout cas satisfait et je pense que l'ensemble de ce Conseil est satisfait que les CFF aient posé des panneaux Lancy-Pont Rouge. Je me réjouis de voir le jour où ils devront peut-être les enlever. Mais a-t-on plus de détails là-dessus ?

Mme GACHET CREFFIELD : j'ai une question que j'ai déjà soulevée en commission, mais je souhaiterais la réitérer. Cela concerne les chèques de Fr. 100.— qui sont remis par la commune aux familles pour l'acquisition d'un abonnement TPG pour leurs enfants. Donc, les enfants peuvent bénéficier d'une aide de Fr. 100.— à l'acquisition de tout abonnement annuel. Cela se fait déjà depuis très longtemps. Or, cette année, quelle n'a pas été ma surprise de découvrir que, profitant de l'aide des communes, le Canton a décidé de supprimer pour les familles nombreuses les Fr. 50.— alloués dès l'achat d'un deuxième abonnement.

Je sais que vous m'aviez répondu que le Canton avait dit que c'était comme ça, moi cela ne me suffit pas. Je souhaiterais donc que l'on puisse sérieusement interpellier le Canton et donc les TPG par rapport à cette question, voire même si l'Association des communes genevoises ne pourrait pas interpellier le Canton car c'est une décision totalement unilatérale et je trouve scandaleux que l'on fasse un transfert de charges caché en induisant, en poussant les communes à aider les familles nombreuses de manière à éviter cette subvention cantonale.

M. SIDLER : ma question concerne le chemin de Claire-Vue, cela a été mentionné dans le rapport de ma voisine, qui est en sens unique et la piste cyclable projetée n'est pas encore en service. Ma question est simple : j'ai des voisins qui ont été interpellés par la police municipale parce qu'ils étaient à contre-sens dans ce chemin, qui est pourtant un chemin naturel pour aller en ville pour tout un quartier. Quand allons-nous pouvoir trouver une solution ? Car si cela dure encore, ce sera problématique. Est-ce que c'est une question de semaines ou de mois ? Si c'est une question de mois, il faut, à mon avis, trouver une solution rapidement.

M. DEROBERT : cela concerne le quartier de la Chapelle et la motion que j'avais déposée par rapport au 30 km/h et aux places de stationnement. Bientôt les habitants de la partie 2 vont arriver, à savoir au mois de novembre, les cheminements sont bientôt prêts, donc les enfants vont traverser en courant cette esplanade pour relier le quartier du haut et le quartier du bas. La question de la vitesse n'a toujours pas été résolue, avant qu'il y ait un accident, parce que les gens roulent toujours aussi rapidement sur ce bout de chemin, j'aimerais savoir où on en est. Et je crois que vous avez reçu une réponse de la part de l'Etat concernant des mesures qui seraient envisageables de prendre, j'aimerais bien qu'une commission de la sécurité soit reconvoquée à ce propos, vu que nous avons suspendu cette motion, à laquelle je souhaiterais être invité.

M. AESCHBACHER : j'ai une proposition pour Mme GACHET CREFFIELD, c'est de soutenir les éminents candidats au Grand Conseil qui sont dans cette salle - il y a Mme CASUTT, M. CLEMENCE, M. BARRY, M. DEROBERT entre autres, je ne sais pas si le MCG a déjà désigné ses candidats - pour qu'ils aillent porter la bonne parole lancéenne au sein du Grand Conseil lors des prochaines élections.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

M. BONFANTI : par rapport à la question de Mme GACHET CREFFIELD, une lettre est en préparation qui devrait être envoyée la semaine prochaine avec ma signature et celle du Conseil administratif de Vernier. Nous souhaitons envoyer une lettre commune pour expliquer que nous ne sommes pas d'accord avec la décision de l'Etat par rapport au fait d'avoir supprimé cette subvention, et de reporter d'une certaine manière ces coûts sur les communes. Je pourrais vous envoyer une copie de la lettre dès qu'elle aura été envoyée.

Par rapport à la question de M. AESCHBACHER concernant la gare, nous avons reçu une mauvaise nouvelle du Tribunal fédéral qui, d'une certaine manière, s'est plus concentré sur la forme que sur le fond de la problématique, considérant qu'il y a un problème de constitutionnalité, il y a deux lois qui s'opposent, il ne veut pas aller de l'avant par rapport à cela. La seule chose qu'il propose, c'est que le département des transports au niveau fédéral prenne une décision qui soit d'ordre juridique et non politique. Donc, la balle est renvoyée de nouveau au département pour qu'il puisse se déterminer. Les panneaux qui ont été installés dernièrement l'ont été dans la mesure où les CFF, vu qu'on est encore dans une cause juridique, ont souhaité plutôt poser les panneaux actuels dans la mesure où pour eux la décision est telle quelle, c'est-à-dire qu'actuellement la gare s'appelle Lancy-Pont Rouge, mais si nous devons perdre dans quelques mois, évidemment que les panneaux et la signalétique seraient modifiés pour Genève-Pont Rouge. M. LORENZINI a eu des discussions avec les CFF pour que ceux-ci puissent discuter avec le département fédéral des transports pour qu'ils puissent leur expliquer notre cause et leur expliquer qu'il serait plus juste de garder le nom de la gare. Nous attendons des nouvelles à ce niveau-là et nous vous tiendrons au courant lors de la prochaine Commission de l'aménagement si nous avons ces informations.

M. RENEVEY : concernant les sports, je crois que vous étiez bien informés. La discussion a eu lieu entre le service financier, le service des sports et le club pour aboutir à une demande de prêt. Cette fois, ils se sont mis d'accord qu'il fallait cette demande de prêt, que l'on pourra vous présenter lors d'une commission conjointe sports et finances la discussion, les tenants et aboutissants en lien avec cette demande de prêt.

Et effectivement, comme je l'ai dit lors de la Commission des sports, nous avons bien avancé, nous avons même terminé mardi passé avec la validation du Conseil administratif sur le projet de cette modification du contrat de prestations, qui va dans le sens de la demande de la Cour des comptes, qui a été validé par cette même Cour des comptes, et qui sera présenté à l'issue de cette séance également.

M. LORENZINI : concernant la Dépendance, je fais un mea culpa parce qu'il y a eu une Commission de la culture où j'aurais pu vous annoncer cette décision qui a été prise courant de l'été. Une réflexion a été menée par rapport au nom de ce bâtiment, ce n'est pas une question de métier, c'est simplement une question que pour donner à un bâtiment un nom, il faut que ce soit une personnalité qui ait marqué l'histoire de la commune, ce qui ne semblait à l'évidence pas être le cas de M. Roederer qui était le jardinier de la propriété pendant un certain nombre d'années. Raison pour laquelle il a été choisi « La Dépendance », justement pas ce qui a été marqué sur le panneau durant le chantier, à savoir « Annexe de la Villa Bernasconi », car il y avait une volonté de différencier ces deux bâtiments, sachant que, certes, elle sera utilisée par la Villa Bernasconi, mais elle sera aussi mise à disposition de la population pour des locations et il y aura d'autres programmations, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en entrée de cette séance, qui seront organisées.

Pour le chemin de Claire-Vue, la décision vient de tomber, j'ai eu l'occasion de le dire en commission, on a enfin l'autorisation, on a attendu très longtemps. Il faut savoir qu'on va faire des travaux provisoires car dans le plan définitif, il y a un projet de construction qui est réalisé sur la parcelle UBS qui est située à droite du chemin de Claire-Vue en sortant et il y aurait une

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

cession pour un aménagement pour les vélos et les piétons assez confortable, donc on va mettre en place une solution transitoire sur ce chemin, mais cela va se faire prochainement.

Par rapport à l'esplanade de Compostelle, on a reçu un positionnement de l'Etat qui faisait un certain nombre de propositions. En accord avec les fondations propriétaires des immeubles de la première étape et qui développent l'étape 2 de la Chapelle, on a fait le choix d'une solution de pose de barrières avec un système de caisse pour payer le parking sur cette esplanade, avec une solution de gratuité notamment pour permettre la dépose-minute des personnes qui utilisent cette esplanade pour déposer leurs enfants à l'école Le Sapay, car actuellement c'est le seul accès, il n'y a pas d'accès par le bas. Des études sont en cours sur l'emplacement exact de ce module, parce qu'il y a quelques places qui doivent être impactées. C'est à l'étude, on a chargé les fondations de piloter cette étude et les échos que nous avons de la part des fondations, c'est qu'elles ont l'intention de pouvoir mettre en place ce nouveau système avant l'arrivée de la majorité des habitants de l'étape 2. Je crois que la PPE est très en avance, les habitants vont rentrer un peu avant, mais la majorité des immeubles seront plutôt occupés début de l'année prochaine. Donc, il y a une volonté de régler cette problématique avant leur arrivée pour que tout soit en place dans cette configuration, mais bien volontiers on vous relayera ces informations dès qu'on aura un plan présentable à la Commission de la sécurité qui était en charge de cette problématique.

La séance est levée à 22h50

**La Secrétaire :**

**Céline ROSSELET**

**La Présidente :**

**Nathalie VERGAIN**

## VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2017

### QUESTIONS DU PUBLIC

---

Il n'y en a pas.